

valeurs **sécurité** solidité
famille assurances
groupes **Leader** voyage
entreprises en
protections avant
mouvement **vie, santé,** futur
projets **retraite**
croissance **épargne**
besoins



Table des matières

| | |
|---|-----------|
| Desjardins, groupe financier coopératif | 02 |
| Profil de Desjardins Sécurité financière | 03 |
| Message de la direction | 04 |
| Réalisations principales de 2009 | 06 |
| États financiers consolidés | 09 |
| État récapitulatif consolidé des cinq dernières années | 50 |
| Renseignements sur la Compagnie | 51 |

Notes au lecteur

Pour respecter l'usage recommandé par l'Office québécois de la langue française et le Bureau de la normalisation du Québec, nous employons les symboles M et G pour désigner respectivement les millions et les milliards. Ainsi, « 8 M\$ » se lit « huit millions de dollars » et « 17 G\$ » se lit « dix-sept milliards de dollars ».

Le masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.

English Version

This Financial Review and other publications are available in English and may be viewed on the Company's website. Copies can also be ordered in writing or by phone, email or fax.

Communications Department
Desjardins Financial Security
200, rue des Commandeurs
Lévis (Québec)
G6V 6R2

Phone: 418-838-7800, extension 7797
1-877-828-7800, extension 7797

Fax: 418-833-5985
1-877-833-5985

Email: info@desjardinsfinancialsecurity.com

Website: www.desjardinsfinancialysecurity.com/ourcompany

Engagé envers le développement durable, le Mouvement Desjardins privilégie l'utilisation de papier produit au Canada et fabriqué dans le respect de normes environnementales reconnues.



Le présent rapport a été imprimé sur du papier contenant 100% de fibres recyclées après consommation certifiée FSC (Forest Stewardship Council), procédé sans chlore et fabriqué à partir d'énergie biogaz. La fibre certifiée FSC utilisée lors de la fabrication du papier provient de forêts bien gérées, certifiées de façon indépendante par SmartWood et conformément aux règles du Forest Stewardship Council.

Desjardins, groupe financier coopératif, contribue à une prospérité solide et durable

Depuis plus de 100 ans, chez Desjardins, premier groupe financier coopératif en importance au Canada, la coopération est notre âme et nos membres, notre raison d'être. Résolument tourné vers l'avenir, le Mouvement Desjardins évolue dans le respect de ses valeurs par une coopération active, mettant à contribution tous ses talents, en vue de son développement.

Au quotidien, sa nature coopérative s'exprime à travers son modèle de caisses et se traduit par une gouvernance démocratique, une vaste accessibilité, une ouverture à toute personne, quels que soient ses avoirs, et le partage de ses excédents avec les membres et la collectivité lorsque la situation financière le permet. Aujourd'hui comme hier, la force fondamentale de Desjardins réside dans la richesse de son capital humain: quelque 5,8 millions de membres, 6 258 dirigeants élus et quelque 42 200 employés. Grâce à son modèle d'affaires coopératif, Desjardins a généré un patrimoine financier qui agit comme levier de développement et d'influence. C'est toujours cette même force vive qui lui permet de poursuivre son évolution et de faire face aux défis qui s'annoncent pour créer l'avenir.

Véritable moteur du Mouvement, les caisses, appuyées par leurs filiales, participent activement à l'avancement de Desjardins. Le renforcement de leur entrepreneurship passe par la contribution directe de leurs dirigeants élus et de leurs directeurs généraux à l'évolution du Mouvement. Ainsi, dans le cadre du processus d'élaboration du plan stratégique 2010-2012, les directeurs généraux de caisses représentent plus de 50% des participants aux équipes de réflexion ayant pour mandat de soumettre des propositions pour faire face aux grands enjeux et défis de Desjardins.

Desjardins

Sécurité financière

Ses produits et services

Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie (Desjardins Sécurité financière ou la Compagnie) offre une gamme adaptée de produits et de services en assurance vie, en assurance santé et en épargne-retraite répondant aux besoins évolutifs de sécurité financière des particuliers, des groupes et des entreprises. Desjardins Sécurité financière est une filiale du Mouvement des caisses Desjardins, le plus grand groupe financier coopératif au Canada, qui gère un actif global de 157,2 milliards de dollars.

Desjardins Sécurité financière aide plus de cinq millions de Canadiens à se préparer à faire face aux imprévus de la vie et à planifier leur retraite en assurant leur sécurité financière. À cet effet, elle leur propose une combinaison adaptée de protections d'assurance vie et d'assurance santé qui leur permettent de se prémunir contre les conséquences financières d'un accident, d'une maladie ou d'un décès. Elle leur offre aussi des solutions d'épargne novatrices qui leur procurent aujourd'hui la tranquillité d'esprit et qui leur donneront, au moment de la retraite, les moyens de réaliser leurs projets et de vivre leurs rêves.

Ses origines et son rang dans l'industrie

Issue de la fusion d'une vingtaine de portefeuilles et compagnies, dont l'Assurance vie Desjardins-Laurentienne et L'Impériale, compagnie d'assurance-vie, Desjardins Sécurité financière s'appuie sur une expérience plus que centenaire. Pionnière de la *caissassurance* au Canada, elle constitue une force active dans l'industrie de l'assurance de personnes et des services financiers au Canada. Desjardins Sécurité financière occupe aujourd'hui le cinquième rang des assureurs de personnes au Canada et le premier rang au Québec en ce qui a trait au volume de primes souscrites.¹

Ses réseaux de distribution

Pour répondre aux préférences de ses différentes clientèles, Desjardins Sécurité financière offre aux particuliers, aux groupes et aux entreprises un accès diversifié à ses produits et services par l'intermédiaire de ses bureaux de vente et de plusieurs autres modes de distribution, dont les centres financiers SFL et SFL Placements, au Québec, ainsi que les centres financiers Desjardins Sécurité financière Réseau indépendant et Desjardins Sécurité financière Investissements, dans les autres provinces canadiennes.

Desjardins Sécurité financière sert également ses clientèles par l'entremise des institutions financières, dont les caisses Desjardins, les centres financiers aux entreprises Desjardins et les succursales de Desjardins Credit Union, et dispose notamment d'un effectif de 265 conseillers en sécurité financière dédié à la clientèle des caisses Desjardins. Elle entretient des liens d'affaires avec de nombreux représentants en régimes collectifs, des firmes d'actuaire-conseils ainsi que des courtiers et des agents généraux (MGA) répartis à la grandeur du Canada. Plusieurs produits d'assurance sont aussi accessibles sans intermédiaire, soit par Internet ou par les services de centres d'appels.

Ses filiales, Desjardins Sécurité financière Investissements et Sigma Assistel

Société de courtage en fonds communs de placement et en assurance, Desjardins Sécurité financière Investissements inc. permet aux représentants partenaires, aux conseillers en sécurité financière et planificateurs financiers de nos centres financiers ainsi qu'aux représentants en épargne-retraite collective d'avoir accès aux produits de plus de 15 manufacturiers d'assurance canadiens et de plus de 70 manufacturiers de fonds communs de placement.

Pionnière de l'assistance téléphonique au Canada, Sigma Assistel inc. offre la gamme la plus étendue de services dans ce domaine dont l'assistance voyage, l'assistance routière, l'assistance convalescence, l'assistance juridique, l'assistance vol d'identité et restauration de même que des programmes d'aide aux employés (PAE). Elle sert une vaste clientèle d'entreprises canadiennes et internationales, tels des compagnies d'assurance, des institutions financières, des émetteurs de cartes de crédit et des associations.

Ses localisations

En plus de son siège social à Lévis, Desjardins Sécurité financière a des bureaux dans plusieurs villes du pays, dont Vancouver, Calgary, Winnipeg, Toronto, Ottawa, Montréal, Québec, Halifax et St. John's.

¹ Les données sur le marché mentionnées dans le présent rapport sont fondées sur les plus récents renseignements publiés à partir des rapports du Bureau du surintendant des institutions financières et de l'Autorité des marchés financiers, dont la plupart sont au 31 décembre 2008.

Notre offre de service et notre croissance accélérée consolident notre position de façon rentable sur tout le marché canadien

Desjardins Sécurité financière a continué de faire sa marque sur tout le marché canadien en 2009. Notre offre de produits et services hautement compétitive et notre plan de croissance accélérée, sur une base organique, ont fait notre succès parmi les leaders de l'industrie canadienne de l'assurance de personnes et des services financiers. Les résultats que nous enregistrons confirment l'efficacité des efforts que nous avons investis afin de poursuivre vigoureusement notre percée pancanadienne et atteindre nos objectifs de croissance.

Sur le plan de la croissance globale des affaires, le revenu de primes d'assurance et de rentes s'établit à 2 983 M\$, en hausse de 4,0 %. Les primes nettes d'assurance affichent une augmentation nette de 50 M\$ et les ventes d'assurance sont supérieures de 12,7 M\$ comparativement à 2008. Le secteur de l'épargne a continué de progresser avec des ventes et de nouveaux dépôts totalisant 1 814 M\$, une croissance de 659 M\$. Les ventes d'épargne-retraite collective sont en hausse de 55,1 % et les ventes en épargne individuelle ont plus que doublé, en atteignant 1,1 G\$.

La rentabilité de Desjardins Sécurité financière affiche également une croissance importante avec un bénéfice net de 193,8 M\$ comparativement à 34,5 M\$ en 2008. La reprise des marchés financiers, la bonne expérience des affaires d'assurance et les économies réalisées par un contrôle serré des dépenses sont les principaux facteurs responsables de cette performance. La part du bénéfice net attribuable aux actionnaires ultimes, les caisses Desjardins, s'élève à 192,8 M\$, en hausse de 152,6 M\$. Le taux de rendement de l'avoir de l'actionnaire s'établit à 25,9 % et se classe parmi les meilleurs de l'industrie des services financiers.

De plus, Desjardins Sécurité financière maintient une forte solidité financière et dispose d'une très bonne capitalisation. Étant une filiale du Mouvement des caisses Desjardins, la Compagnie bénéficie également des attributs du Mouvement comme institution financière performante et sécuritaire ainsi que des excellentes cotes de crédit que lui accordent les agences de notation.

Nos réalisations marquantes

Nous sommes reconnus, à l'échelle nationale, comme un partenaire de choix qui se démarque par la qualité et la compétitivité de son offre aux marchés ciblés. Nous répondons aux attentes de nos clients en leur offrant une valeur distinctive et une expérience cohérente dans tous leurs points de contact avec nous.

Plusieurs réalisations et innovations ont fait la marque de Desjardins Sécurité financière en 2009. Mentionnons notamment: le développement des systèmes administratifs afin de déployer une offre améliorée de commerce électronique en Assurance pour les groupes et les entreprises; l'*Assurance prêt - marge Atout* du côté de la Caissassurance institutionnelle; la refonte complète de la gamme de produits en invalidité *SOLO*, en Assurance individuelle; le produit *Maladies graves plus - coûts nivelés jusqu'à 100 ans*, conçu par la Caissassurance pour les particuliers; le lancement de l'*Assurance mieux-être* en Assurance directe; et la *Garantie Avantage*, en Épargne individuelle. Nous avons aussi conclu un partenariat avec Morningstar^{MC} pour créer *Point de mire*^{MC} en Épargne-retraite collective. De plus, Sigma Assistel a renouvelé sa certification ISO 9001:2001 et a obtenu ISO 9001:2008. La liste détaillée de nos réalisations principales se trouve en page 6.

Tous nos efforts se sont appuyés sur cinq axes de réalisation: connaître encore mieux les marchés ciblés et se servir de cette connaissance pour enrichir la valeur distinctive de notre offre de service auprès du client et de l'intermédiaire; optimiser l'intégration de notre offre d'assurance de personnes à l'offre

stabilité croissance force rentabilité



Monique F. Leroux



Richard Fortier

de service des caisses, et ce, aux segments de clientèles priorisés; accroître notre force de distribution dans les provinces à l'extérieur du Québec; promouvoir, auprès des clientèles ciblées à l'extérieur du Québec, notre marque de commerce tant pour sa notoriété, sa crédibilité et son attrait; et, finalement, réaliser le développement des talents et de la technologie nécessaires à la croissance.

Nos défis et nos perspectives d'avenir

Desjardins Sécurité financière occupe aujourd'hui le 5^e rang des assureurs de personnes au Canada et le 1^{er} rang au Québec. Maintenir notre leadership au Québec et accélérer notre croissance ailleurs au Canada, dans une industrie fortement concentrée et consolidée, demeure certes le défi majeur à relever.

Nous poursuivrons donc stratégiquement nos efforts en visant à établir un plus grand équilibre de nos activités entre le marché de l'assurance et celui de l'épargne; à croître plus rapidement que le marché en assurance individuelle; à continuer la croissance accélérée, déjà en cours, en assurance pour les groupes et les entreprises, et en épargne; ainsi qu'à augmenter notre part plus rapidement que le marché en assurance crédit, et encore plus vigoureusement en assurance directe. Les enjeux sont multiples mais fort stimulants! D'autant plus que l'exploitation de la valeur distinctive de notre offre de produits et services viendra soutenir solidement nos efforts d'expansion sur tout le marché canadien.

En l'occurrence, nos perspectives d'avenir sont prometteuses et nous permettent d'anticiper la continuité de notre réussite actuelle. Nous entrevoyons, qu'à nouveau, celle-ci se traduira globalement par notre croissance pancanadienne, la rentabilité de nos opérations fondamentales d'assurance et de nos activités en épargne, la solidité de notre position financière et notre contribution significative à la performance du Mouvement des caisses Desjardins.

Nos remerciements

Nous remercions chaleureusement nos 10 582 employés, représentants et partenaires pour leur engagement constant envers nos clients et notre mission d'entreprise. Nous tenons également à remercier très sincèrement les dirigeants du Mouvement des caisses Desjardins et les membres de notre conseil d'administration pour leur appui soutenu et efficace.

En terminant, nous remercions vivement tous nos membres et clients pour la confiance qu'ils nous témoignent. Nous sommes fiers qu'ils comptent sur nous pour veiller à leur sécurité financière. C'est un grand privilège d'être au service de quelque cinq millions de Canadiens et nous leur en sommes très reconnaissants. Nous les assurons de continuer à déployer tout notre savoir-faire afin de répondre à leurs besoins évolutifs de sécurité financière.

Monique F. Leroux, FCA, FCMA

Présidente et chef de la direction du Mouvement des caisses Desjardins et chef de la direction de Desjardins Sécurité financière

Richard Fortier, FSA, FICA, FCA

Chef de l'exploitation de Desjardins Sécurité financière

Réalisations principales de 2009

- **Bénéfice net de 193,8 M\$, en hausse de 461,9 % par rapport à 2008.**
- **Taux de rendement de l'avoir de l'actionnaire de 25,9 %, un des meilleurs de l'industrie des services financiers.**
- **Croissance de 3,9 % de l'assurance en vigueur.**
- **Primes nettes de 2 983 M\$, en hausse de 4,0 %**
 - croissance de 2,9 % des primes d'assurance à l'extérieur du Québec
 - croissance de 1,5 % des primes d'assurance au Québec.
- **Croissance de 7,3 % des ventes d'assurance à l'extérieur du Québec.**
- **Augmentation de 11,8 % des ventes d'assurance individuelle.**
- **Croissance importante des ventes de produits d'épargne**
 - croissance de 55,1 % des ventes d'épargne-retraite collective
 - croissance de 153,6 % des ventes d'épargne individuelle, dépassant le cap de 1 G\$.
- **Hausse de 6,2 % du volume total de crédit assuré à la protection vie.**

Assurance collective

Assurance pour les groupes et les entreprises

- Le développement des systèmes administratifs en vue de déployer une offre améliorée de commerce électronique.

Caissassurance institutionnelle

- L'*Assurance prêt - marge Atout*, une protection globale et novatrice protégeant tout le financement utilisé sous la *marge Atout*.
- La campagne de publicité avec le Mouvement Desjardins en matière d'habitation et pour la promotion de l'*Assurance prêt*.
- La simplification du processus d'adhésion à l'assurance vie épargne, produit offert en exclusivité aux membres Desjardins.

Assurance individuelle

Assurance pour les particuliers

- L'ouverture de trois centres financiers Desjardins Financial Security Independent Network, en Colombie-Britannique et en Alberta, et la conclusion d'ententes de distribution avec 15 nouveaux agents généraux d'assurance vie augmentant ainsi significativement la distribution des produits et services à l'extérieur du Québec.
- La refonte complète de la gamme de produits en invalidité *SOLO* pour offrir un programme personnalisé de protections d'assurance santé à l'intention des travailleurs autonomes, des propriétaires d'entreprise et des salariés sans régime d'assurance collective.
- Un nouveau relevé annuel pour les clients détenteurs des produits de vie universelle *Vision* et *Sommum* fournissant une information facile à comprendre et très éclairante sur l'état de situation des protections.

Caissassurance pour les particuliers

- La participation à quinze offensives orchestrées par la Fédération des caisses Desjardins dont celle intitulée «Protection du patrimoine» et visant à protéger le revenu, les épargnes et le patrimoine familial des membres.
- L'*Assurance Maladies graves plus - coûts nivelés jusqu'à 100 ans* qui couvre 33 maladies graves et des interventions chirurgicales.
- Deux offensives de taille auprès des caisses Desjardins, l'une étant destinée aux équipes Placement et Financement, et Opérations et transactions assistées; l'autre étant dédiée à l'équipe Gestion des avoirs.

Assurance directe

- L'*Assurance mieux-être*, une protection unique en son genre, avec laquelle l'assuré reçoit un montant forfaitaire au premier diagnostic de cancer. De plus, Desjardins Sécurité financière verse à la Société canadienne du cancer un pourcentage des primes annuelles de chaque nouveau contrat émis.
- L'*Assurance soins de santé d'urgence* pour les nouveaux arrivants.
- Une première campagne Web d'envergure à l'extérieur du Québec pour l'*Assurance voyage*.

Épargne

Épargne-retraite collective

- *Point de mire^{MC} / Foresight^{MC}*, une solution d'épargne-retraite collective conçue pour la petite et moyenne entreprise au moyen d'une association avec Morningstar^{MC}. Cette association exclusive et unique combine la souplesse de la solution d'épargne-retraite collective de Desjardins Sécurité financière avec l'expertise indépendante en analyse de placements de Morningstar. Il en découle une offre aux normes de sécurité et de gouvernance les plus élevées de l'industrie.
- *Objectif Retraite^{MC}*, un outil personnalisé de planification financière de la retraite à l'intention des participants aux régimes d'épargne-retraite collective de Desjardins Sécurité financière. Par simulation, les participants font le point sur leur situation financière et fixent leurs objectifs de retraite à l'aide d'une information sur mesure. Ils peuvent ainsi constater s'ils atteindront leur cible et modifier leur stratégie d'investissement, si requis.
- L'évolution de la solution *TRACE^{MC}* pour l'accumulation d'actifs en vue de la retraite et constituée d'une série de parcours prédéterminés à partir de l'âge, de la tolérance au risque et de la date cible de la retraite, et utilisant entre autres des fonds indiciels.

Épargne individuelle

- Les ventes de fonds de placement garanti, *Helios* et *Millénia*, ont connu une croissance fulgurante et frôlent le milliard de dollars.
- La *Garantie Avantage*, une famille de placements à terme liés au marché et qui assure un rendement minimum.

Sigma Assistel

- Le renouvellement annuel de la certification ISO 9001:2000.
- L'obtention de la certification ISO 9001:2008 qui comprend des exigences encore plus élevées quant à l'efficacité et la proaction.
- La refonte complète des processus du plateau des opérations pour l'assistance voyage générant ainsi une plus haute efficacité et une meilleure gestion des coûts.

Autres réalisations importantes

- L'exploitation continue du concept « Développement Agile » en technologie de l'information (TI) résultant notamment en un plus grand rapprochement des secteurs TI et d'affaires, une meilleure compréhension des buts et des besoins des utilisateurs ainsi qu'une qualité encore plus élevée des interventions.
- Le déploiement d'une solution électronique relativement à l'offre de régimes flexibles en assurance collective.
- Plus de 1 million de visites sur le site Internet dsf.ca au terme de 2009, une augmentation de 32,8 % depuis 2006.
- Douze prix au concours de l'Insurance & Financial Communicators Association (IFCA), dont deux Grands prix et huit Mentions d'excellence. Ce concours annuel couvre 12 catégories liées à la publicité, aux relations publiques, à la communication institutionnelle et à la promotion des ventes dans le domaine de l'assurance et des services financiers.

Table des matières

| | |
|---|----|
| Responsabilité en matière d'information financière | 10 |
| Rapport des vérificateurs | 11 |
| Rapport de l'actuaire désigné | 11 |
| États financiers consolidés | |
| État consolidé des résultats | 12 |
| Bilan consolidé | 13 |
| État consolidé de l'avoir des titulaires de police et de l'actionnaire | 14 |
| État consolidé du résultat étendu | 14 |
| État consolidé des flux de trésorerie | 15 |
| État consolidé de l'actif net des fonds distincts | 16 |
| État consolidé de l'évolution de l'actif net des fonds distincts | 16 |
| Notes afférentes aux états financiers consolidés | 17 |

Responsabilité en matière d'information financière

Les états financiers consolidés de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie (la Compagnie) ainsi que les renseignements contenus dans ce rapport annuel ont été établis par la direction de la Compagnie. Ces états financiers consolidés ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada décrits dans les notes s'y rapportant, et comprennent des montants établis sur la base du meilleur jugement de la direction, dans les limites raisonnables de l'importance relative.

Dans le but de s'acquitter de ses responsabilités quant à la fiabilité et à l'intégrité des données financières, la direction a mis en place des systèmes pour assurer un contrôle rigoureux des registres comptables, des opérations et des différents systèmes utilisés.

Le conseil d'administration de la Compagnie approuve les renseignements contenus dans ce rapport annuel; il exerce sa responsabilité quant à la supervision de la direction dans l'établissement des états financiers et le maintien de systèmes de contrôle interne appropriés principalement par l'entremise de son comité de vérification, dont les membres ne sont ni membres de la direction ni employés de la Compagnie. Le comité de vérification se réunit régulièrement avec la direction, l'actuaire désigné, les vérificateurs internes et les vérificateurs externes. Ces derniers peuvent demander de rencontrer le comité de vérification quand ils le jugent opportun. Le conseil d'administration, par l'intermédiaire de son comité de placements et de son comité de vérification, approuve les politiques de placement et supervise les activités régies par celles-ci. Il exerce également une supervision des opérations conclues avec des personnes intéressées à la Compagnie, ou avec des personnes liées à ses administrateurs et à ses dirigeants, par l'intermédiaire de son comité de déontologie, à l'approbation duquel toutes les opérations importantes de cette nature doivent être soumises.

L'actuaire désigné, nommé par le conseil d'administration, a la responsabilité d'effectuer une évaluation annuelle des engagements de la Compagnie en vertu des polices, conformément aux normes de l'Institut canadien des actuaires et aux dispositions de la Loi sur les assurances du Québec, et de présenter un rapport sur cette évaluation aux titulaires de police et à l'actionnaire de la Compagnie. Pour ce faire, il peut demander de rencontrer tant le comité de vérification que le conseil d'administration. Lorsqu'il effectue cette évaluation, l'actuaire désigné établit des hypothèses à l'égard des taux d'intérêt futurs, des taux de mortalité, des taux de morbidité, des résultats techniques, des résiliations de contrats, de l'inflation, des montants recouvrables en vertu d'ententes de réassurance, des charges et d'autres éventualités, en prenant en considération les circonstances propres à la Compagnie. Dans son rapport, l'actuaire désigné définit l'étendue de cette évaluation et émet son opinion. Il doit, sur une base annuelle, analyser la situation financière et rédiger un rapport à l'intention du conseil d'administration. Cette analyse permet de mesurer la suffisance du capital de la Compagnie jusqu'au 31 décembre 2013, advenant des conditions commerciales et économiques défavorables.

Les vérificateurs externes, Samson Bélaïr/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l., nommés par l'actionnaire, ont la responsabilité d'effectuer une vérification des états financiers consolidés de la Compagnie et ont libre accès aux réunions du comité de vérification de même qu'à toute information dont ils ont besoin afin d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

L'Autorité des marchés financiers a le pouvoir d'effectuer des vérifications dans le but de s'assurer du respect des dispositions de la Loi sur les assurances visant principalement la préservation des intérêts des titulaires de police et le maintien d'une situation financière saine.

Richard Fortier
Chef de l'exploitation

François Drouin
Vice-président Finances

Lévis, le 29 janvier 2010

Rapport des vérificateurs

Aux titulaires de police et à l'actionnaire de **Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie**

Nous avons vérifié le bilan consolidé de **Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie** et l'état consolidé de l'actif net de ses fonds distincts au 31 décembre 2009 ainsi que les états consolidés des résultats, du résultat étendu, de l'avoir des titulaires de police et de l'actionnaire, des flux de trésorerie et de l'évolution de l'actif net des fonds distincts de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Compagnie. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de **Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie** et de ses fonds distincts au 31 décembre 2009 ainsi que des résultats de son exploitation, de ses flux de trésorerie et de l'évolution de l'actif net de ses fonds distincts pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Sarman Belair

Belair & Touche s.e.m. (inc.)¹

Comptables agréés

Québec, le 29 janvier 2010

¹ Comptable agréé auditeur permis n° 16162

Rapport de l'actuaire désigné

Aux titulaires de police, à l'actionnaire et aux administrateurs de **Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie**

J'ai évalué le passif des polices figurant dans le bilan consolidé de **Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie** au 31 décembre 2009 et sa variation dans l'état consolidé des résultats pour l'exercice terminé à cette date, conformément à la pratique actuarielle reconnue, en procédant notamment à la sélection d'hypothèses et de méthodes d'évaluation appropriées.

À mon avis, le montant du passif des polices de la Compagnie constitue une provision appropriée à l'égard de la totalité de ses obligations envers les titulaires de police. De plus, les résultats de l'évaluation sont fidèlement présentés dans les états financiers consolidés.

Camil Lévesque

Fellow de l'Institut canadien des actuaires

Lévis, le 29 janvier 2010

État consolidé des résultats

pour l'exercice terminé le 31 décembre

(en millions de dollars)

| | Notes | 2009 | 2008 |
|---|-------|-----------------|----------------|
| Produits | | | |
| Primes | | | |
| Assurance | | 2 602,5 \$ | 2 552,9 \$ |
| Rentes | | 380,5 | 315,5 |
| | | 2 983,0 | 2 868,4 |
| Revenus nets de placements | 4d | 749,5 | (101,4) |
| Autres produits | | 132,2 | 124,1 |
| | | 3 864,7 | 2 891,1 |
| Charges | | | |
| Charges attribuables aux titulaires de police | | | |
| Prestations d'assurance et de rentes | | 2 174,9 | 2 062,3 |
| Variation des provisions techniques | 7d | 466,7 | (117,2) |
| Participations des titulaires de police et ristournes | | 118,0 | 132,9 |
| Intérêts sur prestations et sommes en dépôt | | 7,5 | 11,3 |
| | | 2 767,1 | 2 089,3 |
| Commissions | | 223,6 | 192,4 |
| Frais d'exploitation | | 560,4 | 490,4 |
| Taxes sur primes | | 63,9 | 62,9 |
| | | 3 615,0 | 2 835,0 |
| Bénéfice d'exploitation | | 249,7 | 56,1 |
| Impôts sur les bénéfices | 14 | 55,9 | 21,6 |
| Bénéfice net | | 193,8 \$ | 34,5 \$ |
| Répartition du bénéfice net | | | |
| Attribuable aux titulaires de police avec participation | | 1,0 \$ | (5,7) \$ |
| Attribuable à l'actionnaire | | 192,8 | 40,2 |
| Bénéfice net | | 193,8 \$ | 34,5 \$ |

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Bilan consolidé

au 31 décembre

(en millions de dollars)

| | Notes | 2009 | 2008 |
|--|-------|--------------------|--------------------|
| Actif | | | |
| Placements | | | |
| | 4 | | |
| Obligations | | 7 691,8 \$ | 7 318,9 \$ |
| Prêts hypothécaires et prêts aux entreprises | | 3 245,0 | 3 312,0 |
| Biens immobiliers | | 1 037,7 | 957,5 |
| Actions | | 703,9 | 484,7 |
| Encaisse et titres du marché monétaire | | 422,8 | 454,6 |
| Avances aux titulaires de police | | 106,1 | 107,7 |
| Autres prêts et placements | | 779,8 | 668,1 |
| | | 13 987,1 | 13 303,5 |
| Autres éléments d'actif | 6 | 484,4 | 455,7 |
| Total de l'actif du fonds général | | 14 471,5 \$ | 13 759,2 \$ |
| Actif net des fonds distincts | | 3 502,1 \$ | 2 050,8 \$ |
| Passif | | | |
| Passif des polices | | | |
| | 7 | | |
| Provisions techniques | | 10 573,4 \$ | 10 114,4 \$ |
| Provisions pour prestations, participations et ristournes | | 313,9 | 256,3 |
| Dépôts des titulaires de police | | 434,3 | 419,9 |
| | | 11 321,6 | 10 790,6 |
| Autres éléments de passif | 8 | 1 727,4 | 1 735,9 |
| Dettes à long terme | 9 | 69,5 | 73,1 |
| Gains nets réalisés et reportés | 4b | 40,3 | 45,5 |
| Passif au titre des actions privilégiées | 11 | 275,0 | 275,0 |
| | | 13 433,8 | 12 920,1 |
| Avoir des titulaires de police et de l'actionnaire | | | |
| Avoir des titulaires de police avec participation | | 197,2 | 189,1 |
| Avoir de l'actionnaire | | 840,5 | 650,0 |
| Total de l'avoir des titulaires de police et de l'actionnaire | | 1 037,7 | 839,1 |
| Total du passif et de l'avoir du fonds général | | 14 471,5 \$ | 13 759,2 \$ |
| Avoir des titulaires de contrat de fonds distincts | | 3 502,1 \$ | 2 050,8 \$ |

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Au nom du conseil d'administration,

Sylvie St-Pierre Babin
Présidente du conseil d'administration

Serge Hamelin
Président du comité de vérification

État consolidé de l'avoir des titulaires de police et de l'actionnaire

pour l'exercice terminé le 31 décembre

(en millions de dollars)

| | Capital- actions (note 11) | Bénéfices non répartis | | Cumul des autres éléments du résultat étendu (note 12) | | Total de l'avoir | |
|--|----------------------------------|---|-----------------|---|----------------|---|-----------------|
| | | Titulaires de police avec participation | Actionnaire | Titulaires de police avec participation | Actionnaire | Titulaires de police avec participation | Actionnaire |
| Solde au 31 décembre 2007 | 307,0 \$ | 196,8 \$ | 348,7 \$ | 10,6 \$ | 56,1 \$ | 207,4 \$ | 711,8 \$ |
| Bénéfice net (perte nette) de 2008 | | (5,7) | 40,2 | | | (5,7) | 40,2 |
| Autres éléments du résultat étendu | | | | (12,6) | (66,6) | (12,6) | (66,6) |
| Dividendes | | | (35,4) | | | | (35,4) |
| Solde au 31 décembre 2008 | 307,0 \$ | 191,1 \$ | 353,5 \$ | (2,0) \$ | (10,5) \$ | 189,1 \$ | 650,0 \$ |
| Bénéfice net de 2009 | | 1,0 | 192,8 | | | 1,0 | 192,8 |
| Rajustement relatif à une opération entre apparentés (note 21) | | | 0,4 | | | | 0,4 |
| Autres éléments du résultat étendu | | | | 7,1 | 35,9 | 7,1 | 35,9 |
| Dividendes (note 11) | | | (38,6) | | | | (38,6) |
| Solde au 31 décembre 2009 | 307,0 \$ | 192,1 \$ | 508,1 \$ | 5,1 \$ | 25,4 \$ | 197,2 \$ | 840,5 \$ |

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé du résultat étendu

pour l'exercice terminé le 31 décembre

(en millions de dollars)

| | 2009 | 2008 |
|---|-----------------|-----------|
| Bénéfice net | 193,8 \$ | 34,5 \$ |
| Autres éléments du résultat étendu | | |
| Gains (pertes) latents sur les actifs disponibles à la vente (nets d'impôts de 9,6 M\$ (8,0 M\$ en 2008)) | 43,3 | (100,9) |
| Reclassement des (gains) pertes sur les actifs disponibles à la vente inclus dans le bénéfice net (incluant une charge d'impôts de 0,6 M\$ (0,4 M\$ en 2008)) | (0,3) | 21,7 |
| Total des autres éléments du résultat étendu | 43,0 | (79,2) |
| Résultat étendu | 236,8 \$ | (44,7) \$ |
| Répartition du résultat étendu | | |
| Attribuable aux titulaires de police avec participation | 8,1 \$ | (18,3) \$ |
| Attribuable à l'actionnaire | 228,7 | (26,4) |
| Résultat étendu | 236,8 \$ | (44,7) \$ |

État consolidé des flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 décembre

(en millions de dollars)

| | 2009 | 2008 |
|--|-----------------|-----------------|
| Activités d'exploitation | | |
| Bénéfice net | 193,8 \$ | 34,5 \$ |
| Éléments sans effet sur la trésorerie | | |
| Variation des provisions techniques | 466,7 | (117,2) |
| Gains, pertes et amortissement pris en compte dans les revenus de placements | (129,8) | 452,3 |
| Impôts futurs | 38,9 | (8,4) |
| Autres | 20,6 | 17,2 |
| | 590,2 | 378,4 |
| Variation des actifs et des passifs d'exploitation | | |
| Actifs et passifs à des fins de transaction | (275,0) | 1 252,1 |
| Variation nette des engagements relatifs aux opérations de prêts de titres, aux pensions sur titres et aux titres vendus à découvert | (193,6) | (1 427,6) |
| Autres | 258,0 | (34,5) |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation | 379,6 | 168,4 |
| Activités d'investissement | | |
| Ventes, échéances et remboursements | | |
| Obligations et actions disponibles à la vente | 305,6 | 368,5 |
| Biens immobiliers | 3,4 | — |
| Achats et émissions | | |
| Obligations et actions disponibles à la vente | (597,6) | (220,8) |
| Biens immobiliers | (16,4) | (42,7) |
| Variation nette des titres du marché monétaire de plus de trois mois | (64,5) | 154,8 |
| Variation nette des prêts hypothécaires, des avances et des prêts aux entreprises | 67,3 | (388,1) |
| Variation nette des autres prêts et placements | (113,8) | 175,8 |
| Autres | (8,2) | (6,9) |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement | (424,2) | 40,6 |
| Activités de financement | | |
| Dividendes versés à l'actionnaire ordinaire | (14,1) | (73,9) |
| Diminution de la dette à long terme | (35,7) | (12,7) |
| Autres | (2,0) | 0,3 |
| Flux de trésorerie liés aux activités de financement | (51,8) | (86,3) |
| Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie | (96,4) | 122,7 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie au début | 408,4 | 285,7 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin | 312,0 \$ | 408,4 \$ |
| Information complémentaire | | |
| Intérêts payés | 21,6 \$ | 26,9 \$ |
| Impôts payés nets des (recouvrements) | (51,6) \$ | 72,8 \$ |

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de 26,1 M\$ (22,8 M\$ en 2008) d'encaisse et de 285,9 M\$ (385,6 M\$ en 2008) de titres du marché monétaire dont l'échéance est de moins de 3 mois.

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé de l'actif net des fonds distincts

au 31 décembre

(en millions de dollars)

| | Note | 2009 | 2008 |
|--|------|-------------------|-------------------|
| Placements | | | |
| Obligations | | 176,4 \$ | 113,3 \$ |
| Prêts hypothécaires | | 14,9 | 18,6 |
| Actions et parts de fonds communs de placement | | 3 092,8 | 1 758,0 |
| Titres du marché monétaire | | 182,4 | 141,3 |
| Autres éléments d'actif | | 120,8 | 115,4 |
| Éléments de passif | | (85,2) | (95,8) |
| Actif net des fonds distincts | 2 | 3 502,1 \$ | 2 050,8 \$ |

État consolidé de l'évolution de l'actif net des fonds distincts

pour l'exercice terminé le 31 décembre

(en millions de dollars)

| | 2009 | 2008 |
|---|-------------------|-------------------|
| Actif net des fonds distincts au début | 2 050,8 \$ | 2 246,9 \$ |
| Augmentation | | |
| Montants reçus des titulaires de contrat | 1 401,2 | 596,1 |
| Revenus nets de placements | 90,6 | 67,6 |
| Gains nets réalisés et non réalisés sur placements | 417,8 | — |
| | 1 909,6 | 663,7 |
| Diminution | | |
| Rachats et retraits | 418,5 | 344,1 |
| Pertes nettes réalisées et non réalisées sur placements | — | 486,0 |
| Honoraires de gestion | 39,8 | 29,7 |
| | 458,3 | 859,8 |
| Actif net des fonds distincts à la fin | 3 502,1 \$ | 2 050,8 \$ |

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009

(tous les chiffres des tableaux sont exprimés en millions de dollars)

Note 1

Mode de constitution et nature des activités

a) Mode de constitution

Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie (la Compagnie) est constituée en vertu de la Loi sur les assurances du Québec et est régie par la partie 1A de la Loi sur les compagnies du Québec.

b) Nature des activités

Les activités de la Compagnie comprennent la conception, la mise en marché et la distribution de différents produits individuels et collectifs d'assurance et d'épargne. La Compagnie est sous le contrôle ultime des caisses Desjardins, par l'entremise de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (FCDQ). Elle est l'assureur de personnes du Mouvement des caisses Desjardins.

Note 2

Principales conventions comptables

Les présents états financiers consolidés ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces principes sont conformes, à tous les égards importants, aux exigences de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Pour préparer ces états financiers, la direction a dû effectuer des estimations et émettre des hypothèses qui influent sur les montants inscrits à l'actif et au passif, principalement en ce qui concerne le passif des polices, l'établissement de la juste valeur des instruments financiers, l'information fournie relativement aux engagements et aux éventualités et sur les montants inscrits à titre de produits et charges de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les principales conventions comptables utilisées pour l'établissement de ces états financiers sont décrites ci-après.

Consolidation

Ces états financiers consolidés incluent les résultats d'exploitation et la situation financière de la Compagnie et de ses filiales, ainsi que sa quote-part d'une coentreprise.

Instruments financiers

Les instruments financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Leur comptabilisation subséquente varie selon leur classement.

Les actifs financiers sont classés selon l'intention et la capacité de détenir les actifs investis et sont comptabilisés selon les méthodes suivantes:

- Les actifs détenus à des fins de transaction et les actifs désignés selon l'option de juste valeur comme étant détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à la juste valeur et la variation de celle-ci est enregistrée au résultat net.
- Les actifs classés comme disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur, à l'exception de ceux qui ne sont pas cotés sur un marché actif qui sont comptabilisés au coût. La variation de la juste valeur est inscrite dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à leur décomptabilisation.
- Les prêts et créances, qui incluent les prêts hypothécaires et prêts aux entreprises, les avances aux titulaires de police, les prises en pension de titres, les prêts aux immigrants investisseurs, les primes à recevoir, les débiteurs et les revenus nets de placements courus, sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

En ce qui concerne les actions classées comme actifs disponibles à la vente, une baisse importante ou prolongée de la juste valeur du titre sous son coût est une indication de perte de valeur. Dans un tel cas, la perte cumulée, soit la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, diminuée de toute dépréciation de cet actif financier précédemment enregistrée au résultat net, est constatée au résultat net.

Note 2 (suite)

Principales conventions comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

En ce qui concerne les obligations classées comme actifs disponibles à la vente, les intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sont comptabilisés au résultat net et une charge est enregistrée au résultat net en cas de perte de valeur durable du titre traduisant un risque de crédit relatif aux sommes dues par l'émetteur.

Les passifs financiers sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comprennent tous les passifs qui ne sont pas détenus à des fins de transaction. En ce qui concerne les passifs détenus à des fins de transaction, soit les instruments financiers dérivés et les titres vendus à découvert, la variation de la juste valeur est enregistrée au résultat net.

Les principales catégories d'actifs financiers désignés comme détenus à des fins de transaction en vertu de l'option de la juste valeur comprennent :

- i) les actifs financiers appariés aux provisions techniques qui seraient autrement classés comme disponibles à la vente, de façon à réduire sensiblement la disparité comptable qui résulterait de ce classement. L'incidence de la volatilité de la juste valeur de ces placements est largement contrebalancée par les variations correspondantes des provisions techniques;
- ii) les actifs financiers dont le sous-jacent est composé de fonds de couverture et qui sont gérés suivant une stratégie de placement étayée visant à tirer profit de la volatilité à court terme du marché.

Les coûts de transaction liés aux titres détenus à des fins de transaction sont passés en charges dès qu'ils sont engagés. Les coûts de transaction liés aux titres classés comme disponibles à la vente ou à des prêts et créances sont capitalisés puis amortis sur la durée prévue de l'instrument, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les actifs financiers faisant l'objet d'un achat ou d'une vente comportant un délai normalisé de livraison sont comptabilisés selon le mode de comptabilisation à la date de la transaction.

Placements

a) Obligations

Les obligations sont inscrites à la juste valeur au bilan.

La juste valeur des obligations correspond aux cours du marché, lorsqu'ils sont disponibles. En l'absence d'un marché actif, la Compagnie établit cette juste valeur au moyen de l'application de techniques d'évaluation. Ces techniques comprennent, entre autres, l'utilisation des informations disponibles sur des transactions conclues récemment sur le marché dans des conditions normales de concurrence entre des parties bien informées et consentantes, l'emploi de la juste valeur actuelle d'un autre instrument financier sensiblement identique et l'analyse des flux de trésorerie actualisés.

b) Prêts hypothécaires et prêts aux entreprises

Les prêts hypothécaires et prêts aux entreprises sont inscrits au coût après amortissement, moins les provisions pour placements non productifs. Les primes ou escomptes à l'acquisition sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur de ces prêts divulguée à la note 4 est estimée au moyen de l'actualisation des flux de trésorerie, aux taux d'intérêt du marché exigés actuellement pour de nouveaux prêts similaires au 31 décembre, appliqués aux montants prévus à l'échéance.

La Compagnie a comme politique de comptabiliser ces prêts comme des placements non productifs lorsqu'elle juge qu'il existe un doute raisonnable quant à la possibilité de recouvrer une partie du capital ou des intérêts ou lorsque les intérêts d'un prêt sont en souffrance depuis 90 jours ou plus, à moins qu'elle ne juge que le recouvrement du capital et des intérêts ne présente aucun doute et que des démarches pour recouvrer les montants en souffrance n'aient été amorcées. Tous les placements sont classés comme des placements non productifs lorsqu'un paiement est en souffrance depuis 180 jours. En ce qui concerne ces prêts, la provision pour placements non productifs est fondée sur la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif du prêt et sur le prix du marché actuel du prêt. Les intérêts comptabilisés au-delà de la période initiale de 90 jours sont contre-passés, et des provisions spécifiques sont établies, le cas échéant, pour les intérêts courus comptabilisés antérieurement et pour couvrir les risques de pertes en capital.

c) Biens immobiliers

Les immeubles détenus à des fins de placements, qui comprennent des immeubles occupés par la Compagnie, sont comptabilisés au coût, auquel s'ajoute trimestriellement 3 % de l'écart entre la valeur comptable et la valeur de marché estimative basée sur les évaluations effectuées par un évaluateur externe selon un cycle triennal.

Les biens immobiliers comprennent aussi les immeubles repris destinés à être vendus qui sont inscrits à leur juste valeur estimative, diminuée des frais de vente. Tout écart entre la valeur comptable du prêt avant la saisie et le montant auquel les biens saisis ont été évalués initialement est constaté par un gain ou une perte au résultat net.

Le cas échéant, toute baisse de valeur durable de l'ensemble du portefeuille de biens immobiliers est portée au résultat net.

Les gains et pertes réalisés sur les biens immobiliers sont reportés et comptabilisés au résultat net à raison de 3 % par trimestre, selon la méthode de l'amortissement dégressif.

d) Actions

Les actions sont comptabilisées à la juste valeur. Celle-ci est fonction des cours acheteur, lorsqu'ils sont disponibles. En l'absence de tels cours, la juste valeur est déterminée à l'aide des cours du marché de valeurs mobilières semblables. Les actions classées comme disponibles à la vente qui ne sont pas cotées sur un marché actif sont évaluées au coût. Les dividendes afférents à une action disponible à la vente sont comptabilisés au résultat net dès qu'est établi le droit de la Compagnie à en recevoir le paiement.

e) Encaisse et titres du marché monétaire

L'encaisse et les titres du marché monétaire sont constitués des comptes de dépôt dans des institutions financières et de tout placement dans des titres du marché monétaire et sont comptabilisés à la juste valeur.

f) Avances aux titulaires de police

Les avances aux titulaires de police sont présentées au solde non remboursé et sont entièrement garanties par la valeur de rachat des polices sur lesquelles elles ont été consenties.

g) Autres prêts et placements

Les autres prêts et placements incluent les prêts aux immigrants investisseurs qui sont classés à titre de prêts et créances, les placements dans les fonds distincts de la Compagnie classés comme disponibles à la vente, ainsi que les prises en pension de titres et les instruments financiers dérivés assimilés à des placements, dont les conventions comptables sont décrites ci-dessous.

h) Prises en pension de titres et pensions sur titres

Les prises en pension de titres représentent des opérations d'investissement à court terme et correspondent aux montants que la Compagnie recevra à la suite de la revente aux mêmes contreparties, des titres qu'elle a achetés, à un prix et à une date prédéterminés. Ces éléments sont classés en tant que prêts et créances. Les revenus d'intérêts relatifs à ces opérations sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les pensions sur titres représentent des opérations de financement à court terme en vertu desquelles la Compagnie cède des titres qu'elle possède et prend simultanément l'engagement de racheter ces mêmes titres à un prix et à une date prédéterminés. Les titres cédés demeurent constatés au bilan puisque les critères de décomptabilisation ne sont pas remplis. L'obligation de racheter ces titres est comptabilisée au montant exigible en tant qu'autre élément de passif. La charge d'intérêts relative à ces opérations est comptabilisée selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Jusqu'en 2008, les opérations de prises en pension et de pensions sur titres faisaient l'objet d'une compensation et le solde net était présenté au bilan lorsque la Compagnie avait un droit juridiquement exécutoire d'opérer compensation entre les montants comptabilisés et qu'elle avait l'intention de procéder à un règlement net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Suite à une modification au contrat survenue en 2009, cette compensation n'est maintenant plus effectuée.

i) Instruments financiers dérivés

Les instruments dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Les gains et pertes sont comptabilisés au résultat net à moins que les instruments dérivés ne fassent partie d'une relation de couverture de flux de trésorerie admissible.

Les instruments dérivés ayant une juste valeur positive sont présentés au bilan dans les autres prêts et placements, alors que ceux dont la juste valeur est négative sont présentés dans les autres éléments de passif. Les montants détaillés sont présentés à la note 5 des états financiers.

La juste valeur des instruments financiers dérivés est déterminée au moyen de modèles d'établissement des prix qui intègrent les prix du marché actuel et les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temporelle de l'argent, le risque de crédit et les courbes de rendement. La juste valeur des instruments financiers dérivés est présentée sans tenir compte de l'incidence des accords généraux de compensation.

j) Activités de couverture

La Compagnie détient des instruments financiers dérivés qui lui permettent d'appliquer la comptabilité de couverture. Pour utiliser cette comptabilité, la relation de couverture doit être désignée et documentée dès le moment de sa mise en place et par la suite tout au long du contrat. Cette documentation doit notamment porter sur la stratégie spécifique de gestion du risque, l'actif, le passif ou les flux de trésorerie qui font l'objet de la couverture ainsi que la mesure de l'efficacité de cette couverture. L'instrument financier dérivé doit s'avérer hautement efficace pour compenser les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie attribuables au risque faisant l'objet de la couverture.

Les instruments financiers dérivés peuvent être désignés dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Note 2 (suite)

Principales conventions comptables (suite)

Placements (suite)

Couverture de juste valeur

La Compagnie utilise la comptabilité de couverture pour couvrir les variations de juste valeur de certains actifs disponibles à la vente. Les variations de juste valeur de l'instrument dérivé de couverture ainsi que celles liées au risque couvert sont comptabilisées dans les revenus nets de placements. Les variations de la juste valeur liées au risque qui n'est pas couvert sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat étendu.

La désignation d'un instrument financier dérivé comme couverture prend fin dans les cas suivants : l'élément couvert ou l'instrument de couverture est vendu, vient à échéance ou est résilié, la couverture n'est plus efficace ou la Compagnie met fin à la désignation de couverture. Lors de la cessation d'une relation de couverture, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée de façon prospective.

Couverture de flux de trésorerie

En ce qui concerne les opérations de couverture de flux de trésorerie, les gains et les pertes découlant de la variation de juste valeur de la partie efficace de l'instrument financier dérivé sont présentés dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à ce que l'élément couvert soit constaté aux résultats. Cette variation est alors comptabilisée dans les revenus nets de placements. La partie inefficace des opérations de couverture est comptabilisée immédiatement aux résultats dans les revenus nets de placements.

Lorsqu'une relation de couverture de flux de trésorerie ne répond plus aux conditions d'application de la comptabilité de couverture, la Compagnie cesse de façon prospective d'appliquer la comptabilité de couverture.

La Compagnie n'utilise pas de relations de couverture de flux de trésorerie.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, qui comprennent les aménagements de locaux, le mobilier et l'équipement, sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire à des taux annuels variant de 10 % à 50 % qui suffisent pour répartir le coût de ces éléments d'actif sur leur durée de vie utile estimative. Une baisse de valeur est constatée lorsque la valeur comptable n'est pas recouvrable et qu'elle excède la juste valeur de l'actif.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels comprennent les logiciels informatiques acquis ou développés à l'interne par la Compagnie et les réseaux de distribution. Les logiciels sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période allant de trois à cinq ans. Les autres actifs incorporels sont amortis sur une période allant de 20 à 40 ans selon la méthode de l'amortissement linéaire. Ils sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Dans un tel cas, une perte de valeur serait constatée, dans la mesure où leur valeur comptable excéderait leur juste valeur.

Provisions techniques

Les provisions techniques représentent les montants qui, ajoutés aux primes et aux revenus nets de placements futurs estimatifs, permettront à la Compagnie d'honorer toutes ses obligations relatives aux prestations, aux participations revenant aux titulaires de police, aux impôts et taxes (autres que les impôts sur les bénéficiaires) et aux frais connexes futurs estimatifs. Il revient à l'actuaire désigné de la Compagnie d'évaluer le montant des provisions techniques qu'elle doit constituer chaque année pour couvrir ses engagements. Les provisions techniques sont déterminées selon la méthode canadienne axée sur le bilan, conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada.

En vertu de la méthode canadienne axée sur le bilan, le calcul des provisions techniques est fondé sur une projection explicite des flux de trésorerie tirée des hypothèses courantes les plus probables pour chaque composante de ces flux et chaque éventualité importante. Les rendements des placements sont tributaires des revenus de placements prévus en fonction des portefeuilles d'actifs courants et des stratégies de réinvestissement envisagées. Chaque hypothèse non économique est rajustée afin qu'elle tienne compte d'une marge pour écart défavorable. En ce qui concerne les rendements des placements, la provision pour écart défavorable est déterminée à l'aide de scénarios de taux de rendement. Ces tests sont habituellement effectués au moyen d'un modèle déterministe qui comprend les tests prescrits par les normes actuarielles au Canada. La provision pour garanties minimales sur les produits de fonds distincts est déterminée au moyen d'une modélisation stochastique.

La période utilisée relativement à la projection des flux de trésorerie correspond à la durée des contrats en ce qui a trait à la plupart des contrats d'assurance. Pour certains types de contrats, une période de projection plus courte peut être utilisée. Cette période est toutefois limitée à la durée du passif au cours de laquelle la Compagnie est exposée à un risque important sans possibilité de rajuster des primes ou des charges liées au contrat.

Opérations de prêt de titres

La Compagnie prête des titres qu'elle détient à des tiers et reçoit en garantie des titres ou des contreparties en espèces. Dans le cadre des opérations de prêt de titres, un passif est constaté à l'égard des contreparties reçues en espèces de la part des emprunteurs. Les titres prêtés demeurent constatés au bilan puisque les critères de décomptabilisation ne sont pas remplis.

Titres vendus à découvert

Les titres vendus à découvert, qui représentent des engagements pour la Compagnie de livrer des titres qu'elle ne détient pas au moment de leur vente, sont comptabilisés en tant que passifs détenus à des fins de transaction et présentés à la valeur du marché (cours vendeur) aux autres éléments de passif.

Passif au titre des actions privilégiées

Les actions privilégiées émises par la Compagnie sont assorties d'un droit de rachat à une date précise par le détenteur et, conséquemment, sont classées à titre de passifs financiers plutôt que dans l'avoir de l'actionnaire. Les versements de dividendes sont comptabilisés comme des charges d'intérêts au résultat net.

Cumul des autres éléments du résultat étendu

Le cumul des autres éléments du résultat étendu est présenté à l'avoir des titulaires de police et de l'actionnaire, déduction faite des impôts, et comprend les gains et pertes latents sur les placements disponibles à la vente ainsi que, le cas échéant, les gains et pertes sur les instruments financiers dérivés désignés comme éléments de couverture de flux de trésorerie efficace.

Conversion des comptes libellés en devises

La Compagnie utilise la méthode temporelle pour convertir ses comptes libellés en devises étrangères en dollars canadiens.

Les éléments d'actif et de passif monétaires ainsi que ceux qui sont évalués à la juste valeur au bilan sont convertis au cours à la date du bilan. Les autres éléments d'actif et de passif sont convertis au cours historique. Les soldes des comptes figurant dans l'état des résultats sont convertis au cours en vigueur aux dates des opérations. Les gains et pertes, réalisés ou non, résultant de ces conversions sont présentés au résultat net, à l'exception des gains et pertes non réalisés sur les instruments financiers classés comme disponibles à la vente et des gains et pertes sur dérivés désignés comme éléments de couverture de flux de trésorerie qui sont présentés dans les autres éléments du résultat étendu.

Constatation des produits

Les primes d'assurance et de rentes sont généralement constatées à titre de produits lorsqu'elles deviennent exigibles. Dès que ces primes sont constatées, des provisions techniques sont établies pour assurer le rapprochement des produits et des charges.

Les autres produits sont constatés lorsque les services sont rendus et sont principalement constitués des honoraires relatifs à la gestion des actifs des fonds distincts, à la prestation de services administratifs en vertu de contrats collectifs et à la prestation de services d'assistance, ainsi que de commissions sur les ventes de fonds communs de placement. Les autres produits incluent aussi les honoraires liés aux ententes de réassurance.

Réassurance

Les revenus de primes, les prestations versées aux titulaires de police, les provisions techniques et la variation des provisions techniques liés aux contrats faisant l'objet d'ententes de réassurance sont comptabilisés à la valeur nette des montants cédés à des réassureurs.

Impôts sur les bénéfiques

La Compagnie utilise la méthode du passif fiscal pour établir les impôts sur ses bénéfiques. Cette méthode exige qu'un actif ou un passif d'impôts futurs soit déterminé pour chaque écart temporaire entre la valeur comptable et la valeur fiscale des éléments d'actif et de passif et que cet actif ou ce passif d'impôts futurs soit estimé au taux d'imposition qui devrait être en vigueur à la date de réalisation ou de règlement prévue de ces éléments d'actif et de passif. Les actifs d'impôts futurs sont constatés lorsqu'il est plus probable qu'improbable qu'ils seront réalisés.

Avantages sociaux futurs

Les employés de la Compagnie participent au Régime de rentes du Mouvement Desjardins, un régime interentreprises à prestations déterminées. De plus, la Compagnie offre à ses employés et retraités des protections d'assurance vie, d'assurance santé et d'assurance soins dentaires par l'entremise du régime d'assurance collective interentreprises du Mouvement des caisses Desjardins. À cet égard, la Compagnie applique les recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) relatives aux régimes à cotisations déterminées puisque l'information concernant les coûts et la capitalisation de ce régime ne fait pas l'objet d'une répartition entre les sociétés faisant partie du groupe. Les coûts de ces avantages sont imputés aux résultats au fur et à mesure que la Compagnie est tenue de faire des versements de cotisations.

Note 2 (suite)

Principales conventions comptables (suite)

Aide gouvernementale

L'aide gouvernementale est comptabilisée en réduction des charges ou du coût des actifs auxquels elle se rapporte.

Fonds distincts

Certains contrats permettent à leurs titulaires d'effectuer des placements dans des fonds distincts détenus par la Compagnie à leur intention. Les actifs sous-jacents sont enregistrés au nom de la Compagnie. Les titulaires de contrat assument la presque totalité des risques et bénéficient de presque tous les avantages découlant de la propriété de ces placements. En conséquence, l'actif détenu dans des comptes de fonds distincts est exclu de l'actif du fonds général de la Compagnie. Les états consolidés de l'actif net des fonds distincts et de l'évolution de l'actif net des fonds distincts sont présentés à titre d'information. L'actif des fonds distincts est inscrit à la juste valeur à la fin de l'exercice, laquelle est établie selon les méthodes énoncées précédemment relativement aux actifs du fonds général de la Compagnie.

En ce qui concerne les contrats de rente à capital variable offerts par l'entremise des fonds distincts, la Compagnie offre des garanties minimales relativement à la prestation de décès et à la valeur à l'échéance. Le passif associé à ces garanties est comptabilisé aux provisions techniques de son fonds général.

Note 3

Modifications des conventions comptables

a) Au cours de l'exercice

Écarts d'acquisition et actifs incorporels

En février 2008, le Conseil des normes comptables du Canada a publié le chapitre 3064 «Écarts d'acquisition et actifs incorporels». Cette norme remplace le chapitre 3062 «Écarts d'acquisition et actifs incorporels» et le chapitre 3450 «Frais de recherche et de développement». Le chapitre 3064 établit des normes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information applicables aux écarts d'acquisition après leur comptabilisation initiale et aux actifs incorporels. En ce qui concerne les écarts d'acquisition, le chapitre 3064 comporte les mêmes exigences que l'ancien chapitre 3062. Il s'applique de façon rétroactive aux exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2008. À la suite de l'adoption de cette nouvelle convention comptable, les logiciels informatiques, qui étaient présentés auparavant avec les immobilisations corporelles, ont été reclassés dans la catégorie actifs incorporels.

Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers

En janvier 2009, le Comité sur les problèmes nouveaux a publié le CPN-173 «Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers». Ce nouveau CPN indique que le risque de crédit propre à l'entité et le risque de crédit de la contrepartie devraient être pris en compte dans la détermination de la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers, y compris des instruments dérivés. Ce CPN s'applique aux états financiers des exercices se terminant en janvier 2009 ou après. Son application rétroactive sans retraitement des états financiers antérieurs est prescrite. L'adoption de ce CPN n'a pas eu d'incidence sur la juste valeur des instruments financiers ni sur les résultats et la situation financière de la Compagnie.

Instruments financiers - informations à fournir

En juin 2009, le Conseil des normes comptables du Canada a publié des modifications au chapitre 3862 «Instruments financiers - informations à fournir». Ces modifications visent à présenter les instruments financiers mesurés à la juste valeur, selon une hiérarchie basée sur les données utilisées pour l'évaluation de la juste valeur. Elles s'appliquent aux états financiers annuels des exercices se terminant après le 30 septembre 2009. Ces modifications, qui visent particulièrement la divulgation de l'information à fournir, n'ont pas eu d'incidences sur les résultats de la Compagnie. Les nouvelles informations à fournir sont présentées à la note 17.

Instruments financiers - comptabilisation et évaluation

En août 2009, le Conseil des normes comptables du Canada a publié des modifications au chapitre 3855 «Instruments financiers - comptabilisation et évaluation». Ces modifications ont entraîné un changement de la définition des prêts et créances de même que de celle d'un actif ou passif financier détenu à des fins de transaction. De plus, ces changements autorisent la reprise d'une perte de valeur sur les instruments d'emprunt classés comme étant disponibles à la vente et modifient les normes concernant la dépréciation d'actifs financiers. La Compagnie a appliqué ces modifications rétroactivement au 1^{er} janvier 2009.

Cette publication comprenait aussi une modification au traitement des dérivés incorporés lors du reclassement d'un actif financier. Cette dernière modification s'applique aux reclassements effectués à compter du 1^{er} juillet 2009.

Ces modifications n'ont pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés de la Compagnie.

b) Modifications comptables futures

Instruments financiers

En juin 2009, le Conseil des normes comptables du Canada a modifié le chapitre 3855 « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation » afin de donner des directives supplémentaires pour déterminer si une option d'achat, de vente, de rachat ou de règlement anticipé incorporée dans un instrument d'emprunt hôte est étroitement liée à cet instrument. Cette modification s'appliquera aux états financiers des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011.

De plus, en juin 2009, une nouvelle directive a été publiée au sujet du taux d'intérêt effectif à utiliser lors de la constatation des produits d'intérêts sur un actif financier ayant subi une perte de valeur. Cette modification s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009.

La Compagnie évalue actuellement l'incidence de ces modifications, mais elle ne prévoit pas qu'elles auront un impact important sur ses états financiers consolidés.

Regroupement d'entreprises

En janvier 2009, le Conseil des normes comptables du Canada a publié trois nouvelles normes concernant le regroupement d'entreprises. Le chapitre 1582 « Regroupements d'entreprises » remplace l'ancienne norme 1581 portant le même nom, et les chapitres 1601 « États financiers consolidés » et 1602 « Participations ne donnant pas le contrôle » remplacent le chapitre 1600 « États financiers consolidés ». Le chapitre 1582 exige qu'un acquéreur comptabilise l'acquisition d'une entreprise à la juste valeur de l'entreprise acquise, dans son ensemble, à la date de l'obtention du contrôle. Le chapitre 1601 traite de la consolidation après la date d'acquisition et de certains aspects de la consolidation à la date d'acquisition. Le chapitre 1602 donne des directives sur la présentation des participations sans contrôle à la suite d'un regroupement d'entreprises. Ces chapitres seront appliqués de façon prospective aux regroupements d'entreprises dont la date d'acquisition se situera dans un exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2011. Une application anticipée est permise pourvu que les trois chapitres soient appliqués en même temps.

Normes internationales d'information financière (IFRS)

Le 13 février 2008, le Conseil des normes comptables du Canada a émis un communiqué confirmant que les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes seront tenues d'appliquer les Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards – « IFRS ») en 2011. En conformité avec sa société mère, la Compagnie adoptera les IFRS le 1^{er} janvier 2011. La Compagnie a amorcé son projet de conversion aux IFRS à l'automne 2007 et l'analyse des incidences comptables de la conversion aux IFRS est actuellement en cours. Un échéancier préliminaire a été établi afin de traiter des incidences sur les systèmes d'information, les contrôles internes et la gestion du changement au sein de la Compagnie.

Afin d'assurer la conversion vers les nouvelles normes IFRS, la Compagnie a instauré un plan d'action visant l'implantation des IFRS tout en cernant les problématiques propres à son secteur d'activité.

Globalement, le plan d'action consiste à évaluer l'impact des normes IFRS pour la Compagnie et à apporter les modifications nécessaires aux conventions comptables, aux processus et aux systèmes de technologie de l'information, et ce, en respectant les échéances imposées par le calendrier d'implantation des normes IFRS. Le travail accompli jusqu'à présent permet d'anticiper un certain nombre de changements qui découlent de l'entrée en vigueur des normes IFRS.

Les modifications comptables toucheront principalement la classification des contrats d'assurance, les méthodes de comptabilisation des immeubles de placement et à usage propre, la comptabilisation des fonds distincts et des contrats de réassurance ainsi que l'introduction d'exigences de divulgation financière accrues.

L'impact sur les activités commerciales et sur le capital minimum requis en vertu des exigences réglementaires sont en cours d'évaluation.

Note 4

Placements

a) Valeur des placements

2009

| | Détenus à des fins de transaction | Désignés comme étant détenus à des fins de transaction | Disponibles à la vente | Prêts et créances | Autres | Total au bilan | Juste valeur |
|--|-----------------------------------|--|------------------------|-------------------|-------------------|--------------------|--------------------|
| Obligations | | | | | | | |
| Gouvernementales | 463,0 \$ | 4 523,4 \$ | 1 071,8 \$ | — \$ | 17,0 \$ | 6 075,2 \$ | 6 076,2 \$ |
| De sociétés | 21,4 | 1 557,1 | 38,1 | — | — | 1 616,6 | 1 616,7 |
| | 484,4 | 6 080,5 | 1 109,9 | — | 17,0 | 7 691,8 | 7 692,9 |
| Prêts hypothécaires et prêts aux entreprises | | | | | | | |
| Résidentiels | — | — | — | 2 401,5 | — | 2 401,5 | 2 467,9 |
| Commerciaux | — | — | — | 843,5 | — | 843,5 | 819,9 |
| | — | — | — | 3 245,0 | — | 3 245,0 | 3 287,8 |
| Biens immobiliers | — | — | — | — | 1 037,7 | 1 037,7 | 1 409,5 |
| Actions | — | 405,7 | 298,2 | — | — | 703,9 | 704,2 |
| Encaisse et titres du marché monétaire | 27,3 | 89,3 | 305,2 | — | 1,0 | 422,8 | 422,8 |
| Avances aux titulaires de police | — | — | — | 106,1 | — | 106,1 | 106,1 |
| Autres prêts et placements | | | | | | | |
| Prises en pension de titres | — | — | — | 293,0 | — | 293,0 | 293,0 |
| Instruments financiers dérivés | 14,6 | — | — | — | — | 14,6 | 14,6 |
| Prêts aux immigrants investisseurs | — | — | — | 454,0 | — | 454,0 | 479,2 |
| Autres | — | — | 18,2 | — | — | 18,2 | 18,2 |
| | 526,3 \$ | 6 575,5 \$ | 1 731,5 \$ | 4 098,1 \$ | 1 055,7 \$ | 13 987,1 \$ | 14 428,3 \$ |
| Juste valeur | 526,3 \$ | 6 575,5 \$ | 1 732,0 \$ | 4 166,1 \$ | 1 428,4 \$ | | 14 428,3 \$ |

2008

| | Détenus à des fins de transaction | Désignés comme étant détenus à des fins de transaction | Disponibles à la vente | Prêts et créances | Autres | Total au bilan | Juste valeur |
|---|-----------------------------------|--|------------------------|-------------------|-----------------|--------------------|--------------------|
| Obligations | | | | | | | |
| Gouvernementales | 515,0 \$ | 4 214,0 \$ | 810,7 \$ | — \$ | 18,3 \$ | 5 558,0 \$ | 5 559,1 \$ |
| De sociétés | 153,3 | 1 516,7 | 90,9 | — | — | 1 760,9 | 1 760,9 |
| | 668,3 | 5 730,7 | 901,6 | — | 18,3 | 7 318,9 | 7 320,0 |
| Prêts hypothécaires et prêts aux entreprises | | | | | | | |
| Résidentiels | — | — | — | 2 491,4 | — | 2 491,4 | 2 591,4 |
| Commerciaux | — | — | — | 820,6 | — | 820,6 | 839,9 |
| | — | — | — | 3 312,0 | — | 3 312,0 | 3 431,3 |
| Biens immobiliers | — | — | — | — | 957,5 | 957,5 | 1 362,8 |
| Actions | — | 309,3 | 175,4 | — | — | 484,7 | 484,8 |
| Encaisse et titres du marché monétaire | 24,4 | 92,6 | 336,8 | — | 0,8 | 454,6 | 454,7 |
| Avances aux titulaires de police | — | — | — | 107,7 | — | 107,7 | 107,7 |
| Autres prêts et placements | | | | | | | |
| Prises en pension de titres | — | — | — | 269,9 | — | 269,9 | 269,9 |
| Instruments financiers dérivés | 19,7 | — | — | — | — | 19,7 | 19,7 |
| Prêts aux immigrants investisseurs | — | — | — | 363,3 | — | 363,3 | 384,2 |
| Autres | — | — | 15,1 | — | 0,1 | 15,2 | 15,2 |
| | 712,4 \$ | 6 132,6 \$ | 1 428,9 \$ | 4 052,9 \$ | 976,7 \$ | 13 303,5 \$ | 13 850,3 \$ |
| Juste valeur | 712,4 \$ | 6 132,6 \$ | 1 429,2 \$ | 4 193,1 \$ | 1 383,0 \$ | | 13 850,3 \$ |

Le portefeuille d'obligations comprend 93,6 % (92,0 % en 2008) d'obligations gouvernementales et d'obligations comportant une cote de crédit A ou supérieure:

| | 2009 | 2008 |
|------------------|-------------------|-------------------|
| Gouvernementales | 6 075,2 \$ | 5 558,0 \$ |
| AAA | 417,9 | 580,1 |
| AA | 359,9 | 302,0 |
| A | 344,3 | 291,5 |
| BBB | 441,3 | 403,5 |
| BB et moins | 53,2 | 183,8 |
| | 7 691,8 \$ | 7 318,9 \$ |

La valeur comptable des obligations, par échéances contractuelles, s'établit comme suit:

| | 2009 | 2008 |
|--|-------------------|-------------------|
| Échéance de un an ou moins | 522,3 \$ | 422,8 \$ |
| Échéance de plus de un an à cinq ans | 1 607,3 | 1 918,9 |
| Échéance de plus de cinq ans à dix ans | 1 609,0 | 1 417,5 |
| Échéance de plus de dix ans | 3 953,2 | 3 559,7 |
| Total | 7 691,8 \$ | 7 318,9 \$ |

Le taux d'intérêt effectif moyen pondéré des obligations est de 5,0 % (4,2 % en 2008) et celui des prêts hypothécaires et prêts aux entreprises est de 5,2 % (5,3 % en 2008).

Note 4 (suite)

Placements (suite)

b) Gains nets réalisés et reportés

Les variations des gains nets réalisés et reportés sur les biens immobiliers s'établissent comme suit:

| | 2009 | 2008 |
|---|----------------|---------|
| Gains nets réalisés et reportés au début | 45,5 \$ | 51,4 \$ |
| Amortissement des gains nets réalisés et reportés | (5,2) | (5,9) |
| Gains nets réalisés et reportés à la fin | 40,3 \$ | 45,5 \$ |

c) Provisions pour placements

Provisions pour placements non productifs

| | 2009 | | | 2008 | | |
|---|---------------|---------------|---------------|----------|-----------|-----------|
| | Solde | Provision | Solde net | Solde | Provision | Solde net |
| Obligations | — \$ | — \$ | — \$ | 114,0 \$ | — \$ | 114,0 \$ |
| Prêts hypothécaires et prêts aux entreprises | 6,4 | 6,1 | 0,3 | 6,8 | 5,0 | 1,8 |
| | 6,4 \$ | 6,1 \$ | 0,3 \$ | 120,8 \$ | 5,0 \$ | 115,8 \$ |

Des intérêts pour un montant total de 0,8 M\$ (2,3 M\$ en 2008) ont été constatés aux résultats de l'exercice concernant ces placements.

Suivi des provisions pour placements non productifs

| | 2009 | 2008 |
|---|---------------|--------|
| Solde au début | 5,0 \$ | 4,7 \$ |
| Provisions nettes relatives aux placements non productifs | 1,1 | 0,3 |
| Radiations de provisions à la suite de cession de placements non productifs | — | — |
| Solde à la fin | 6,1 \$ | 5,0 \$ |

Billets à terme adossés à des actifs (BTAA)

Au 31 décembre 2008, la Compagnie détenait des papiers commerciaux adossés à des actifs (PCAA) d'une valeur de 114,0 M\$ et assujettis au plan de restructuration de l'Accord de Montréal. Après leur conversion en billets à terme adossés à des actifs (BTAA), la majorité de ces titres ont été cédés à une société apparentée le 1^{er} avril 2009. Des pertes de 6,8 M\$ (53,7 M\$ en 2008) ont été constatées sur ces titres.

d) Revenus nets de placements**2009**

| | Détenus à des fins de transaction ⁽¹⁾ | Disponibles à la vente | Autres | Total |
|--|--|------------------------|-----------------|-----------------|
| Obligations | | | | |
| Intérêts | 304,1 \$ | 42,7 \$ | 0,8 \$ | 347,6 \$ |
| Gains (pertes) | (39,6) | 2,2 | — | (37,4) |
| Prêts hypothécaires et prêts aux entreprises | — | — | 166,8 | 166,8 |
| Biens immobiliers ⁽²⁾ | — | — | 116,7 | 116,7 |
| Actions | | | | |
| Dividendes | 7,8 | 4,2 | — | 12,0 |
| Gains (pertes) | 62,0 | (11,3) | — | 50,7 |
| Encaisse et titres du marché monétaire | 1,0 | 1,1 | — | 2,1 |
| Avances aux titulaires de police | — | — | 5,8 | 5,8 |
| Autres prêts et placements | 100,7 | (0,3) | 17,1 | 117,5 |
| Frais de gestion des placements | — | — | (32,3) | (32,3) |
| Total des revenus nets de placements | 436,0 \$ | 38,6 \$ | 274,9 \$ | 749,5 \$ |

2008

| | Détenus à des fins de transaction ⁽¹⁾ | Disponibles à la vente | Autres | Total |
|--|--|------------------------|-----------------|-------------------|
| Obligations | | | | |
| Intérêts | 292,7 \$ | 43,1 \$ | 0,8 \$ | 336,6 \$ |
| Pertes nettes | (140,6) | (27,4) | — | (168,0) |
| Prêts hypothécaires et prêts aux entreprises | — | — | 165,6 | 165,6 |
| Biens immobiliers ⁽²⁾ | — | — | 112,5 | 112,5 |
| Actions | | | | |
| Dividendes | 6,2 | 4,8 | — | 11,0 |
| Pertes nettes | (203,7) | (4,9) | — | (208,6) |
| Encaisse et titres du marché monétaire | 9,0 | 0,6 | — | 9,6 |
| Avances aux titulaires de police | — | — | 7,5 | 7,5 |
| Autres prêts et placements | (341,7) | 0,1 | 3,7 | (337,9) |
| Frais de gestion des placements | — | — | (29,7) | (29,7) |
| Total des revenus nets de placements | (378,1) \$ | 16,3 \$ | 260,4 \$ | (101,4) \$ |

| | 2009 | 2008 |
|---|-----------------|-------------------|
| Revenus de placements | 639,6 \$ | 398,2 \$ |
| Gains (pertes) sur les placements appariés aux provisions techniques | 109,9 | (499,6) |
| Total des revenus nets de placements | 749,5 \$ | (101,4) \$ |

(1) Incluent les gains et pertes sur des actifs détenus à des fins de transaction de 98,0 M\$ ((229,2 M\$) en 2008) et des gains et des pertes sur des actifs désignés comme étant détenus à des fins de transaction de 16,8 M\$ ((324,6 M\$) en 2008).

(2) Les revenus provenant des biens immobiliers sont présentés nets des frais d'exploitation de 116,0 M\$ (113,1 M\$ en 2008).

e) Actifs financiers transférés non décomptabilisés

La Compagnie a conclu des opérations de pension sur titres et de prêt de titres en vertu desquelles elle a transféré à une tierce partie des actifs financiers qui demeurent comptabilisés au bilan consolidé puisque ces opérations ne satisfont pas aux critères de décomptabilisation. La valeur comptable des actifs financiers ainsi transférés est de 1 065,5 M\$ (1 308,9 M\$ en 2008).

Note 5

Instruments financiers dérivés

La Compagnie utilise des instruments financiers dérivés principalement pour gérer l'appariement de l'actif et du passif, se protéger contre les fluctuations des marchés, des taux d'intérêt et des taux de change et réduire le risque de marché associé à la vente de certains produits. Elle peut également utiliser de tels instruments pour obtenir une exposition au sous-jacent de tels contrats, comme une exposition boursière, et pour exprimer certaines vues de marché.

Les instruments dérivés utilisés se limitent à des contrats prenant la forme de swaps, de contrats à terme ainsi que d'options d'achat ou de vente, et ce, dans un contexte de gestion des risques respectant les contraintes imposées par la politique générale de placement, la politique générale en matière de produits dérivés, la politique d'appariement, la politique de liquidité ainsi que par la gestion du montant maximal de risque acceptable.

L'usage par la Compagnie de contrats de taux d'intérêt dans le cadre de sa gestion de l'appariement lui permet de gérer son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt tout en rendant possible le rééquilibrage de ses segments d'affaires et l'atteinte d'une marge optimale de rendement à long terme à l'intérieur de paramètres bien définis.

La Compagnie utilise des contrats de change afin de gérer le risque de change relatif à ses placements libellés en devises. Certains de ces contrats sont désignés par la Compagnie à titre d'éléments de couverture.

Elle utilise aussi des swaps sur rendement total pour réduire le risque de fluctuations associé à certains engagements spécifiques à l'égard des titulaires de police.

Les tableaux suivants présentent le notionnel, la juste valeur et le risque de crédit des instruments dérivés de la Compagnie aux 31 décembre 2009 et 2008. La juste valeur est estimée et comparée avec les cours obtenus des contreparties. La juste valeur tient compte des revenus courus.

2009

| | Notionnel | | | | Juste valeur | | Risque de crédit équivalent | Montant pondéré en fonction du risque |
|--|-----------------|-----------------|----------------|-------------------|----------------|------------------|-----------------------------|---------------------------------------|
| | Moins de 1 an | 1 à 5 ans | Plus de 5 ans | Total | Positive | Totale | | |
| Détenus à des fins de transaction | | | | | | | | |
| Contrats de taux d'intérêt | 151,6 \$ | 415,3 \$ | 25,0 \$ | 591,9 \$ | 1,7 \$ | (17,3) \$ | 3,5 \$ | 0,7 \$ |
| Contrats de risque de crédit | 70,9 | 347,5 | — | 418,4 | 4,0 | (58,6) | 52,8 | 10,6 |
| Contrats de change | 129,3 | 15,6 | — | 144,9 | 3,1 | 3,1 | 5,2 | 1,0 |
| Swaps sur rendement total | 32,8 | 9,6 | 1,3 | 43,7 | 3,3 | (4,6) | 2,2 | 0,4 |
| Contrats à terme sur indice | 157,5 | — | — | 157,5 | — | (2,1) | — | — |
| | 542,1 | 788,0 | 26,3 | 1 356,4 | 12,1 | (79,5) | 63,7 | 12,7 |
| Désignés comme éléments de couverture de juste valeur | | | | | | | | |
| Contrats de change ⁽¹⁾ | 114,9 | — | — | 114,9 | 2,5 | 2,5 | 3,7 | 0,7 |
| | 657,0 \$ | 788,0 \$ | 26,3 \$ | 1 471,3 \$ | 14,6 \$ | (77,0) \$ | 67,4 \$ | 13,4 \$ |

(1) La Compagnie a constaté un gain de 0,5 M\$ (pertes de 3,8 M\$ en 2008) lié à la tranche inefficace de ses couvertures de juste valeur. Ces montants sont comptabilisés dans les revenus nets de placement.

2008

| | Notionnel | | | | Juste valeur | | Risque de crédit équivalent | Montant pondéré en fonction du risque |
|--|---------------|-----------|---------------|------------|--------------|------------|-----------------------------|---------------------------------------|
| | Moins de 1 an | 1 à 5 ans | Plus de 5 ans | Total | Positive | Totale | | |
| Détenus à des fins de transaction | | | | | | | | |
| Contrats de taux d'intérêt | 128,0 \$ | 335,0 \$ | 25,0 \$ | 488,0 \$ | 2,4 \$ | (29,0) \$ | 4,4 \$ | 0,9 \$ |
| Contrats de risque de crédit | — | 614,8 | 12,2 | 627,0 | 3,3 | (138,6) | 78,9 | 15,8 |
| Contrats de change | 92,3 | 16,3 | — | 108,6 | 12,2 | 9,9 | 13,5 | 2,6 |
| Swaps sur rendement total | 310,0 | 7,0 | 0,7 | 317,7 | 1,3 | (13,9) | 2,0 | 0,4 |
| | 530,3 | 973,1 | 37,9 | 1 541,3 | 19,2 | (171,6) | 98,8 | 19,7 |
| Désignés comme éléments de couverture de juste valeur | | | | | | | | |
| Contrats de change ⁽¹⁾ | 66,0 | — | — | 66,0 | 0,9 | 0,9 | 2,4 | 0,3 |
| | 596,3 \$ | 973,1 \$ | 37,9 \$ | 1 607,3 \$ | 20,1 \$ | (170,7) \$ | 101,2 \$ | 20,0 \$ |

(1) La Compagnie a constaté un gain de 0,5 M\$ (pertes de 3,8 M\$ en 2008) lié à la tranche inefficace de ses couvertures de juste valeur. Ces montants sont comptabilisés dans les revenus nets de placement.

Note 6

Autres éléments d'actif

| | Note | 2009 | 2008 |
|-----------------------------------|------|----------|----------|
| Primes à recevoir | | 188,4 \$ | 179,3 \$ |
| Débiteurs et autres | | 165,9 | 178,2 |
| Revenus nets de placements courus | | 72,6 | 70,6 |
| Impôts futurs | 14c | 28,6 | — |
| Immobilisations corporelles | | 17,3 | 16,5 |
| Actifs incorporels | | 11,6 | 11,1 |
| | | 484,4 \$ | 455,7 \$ |

Les résultats de l'exercice comprennent des charges d'amortissement liées aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels s'élevant respectivement à 5,5 M\$ et à 1,3 M\$ (5,6 M\$ et 1,2 M\$ en 2008).

La juste valeur des instruments financiers inclus dans ce poste est équivalente à leur valeur comptable.

Note 7

Provisions techniques

a) Composition des provisions techniques

Au 31 décembre, les provisions techniques et l'actif qui leur est apparié se composent des éléments suivants:

| 2009 | | | | |
|---|----------------------|------------------------|-------------------|--------------------|
| | Assurance collective | Assurance individuelle | Épargne | Total |
| Provisions techniques brutes | | | | |
| Polices sans participation | 2 345,2 \$ | 2 888,5 \$ | 3 965,9 \$ | 9 199,6 \$ |
| Polices avec participation | 24,5 | 1 692,1 | 134,3 | 1 850,9 |
| Montants transférés en vertu d'ententes de réassurance | 180,0 | 285,4 | 11,7 | 477,1 |
| Provisions techniques nettes | 2 189,7 \$ | 4 295,2 \$ | 4 088,5 \$ | 10 573,4 \$ |
| Composition de l'actif apparié aux provisions techniques | | | | |
| Obligations | 1 210,8 | 2 860,9 | 1 893,8 | 5 965,5 |
| Prêts hypothécaires et prêts aux entreprises | 771,1 | 478,6 | 1 834,3 | 3 084,0 |
| Biens immobiliers | — | 355,8 | — | 355,8 |
| Actions | 32,6 | 342,4 | — | 375,0 |
| Autres | 175,2 | 257,5 | 360,4 | 793,1 |
| | 2 189,7 \$ | 4 295,2 \$ | 4 088,5 \$ | 10 573,4 \$ |
| 2008 | | | | |
| | Assurance collective | Assurance individuelle | Épargne | Total |
| Provisions techniques brutes | | | | |
| Polices sans participation | 2 213,5 \$ | 2 724,7 \$ | 3 841,0 \$ | 8 779,2 \$ |
| Polices avec participation | 23,4 | 1 611,3 | 147,8 | 1 782,5 |
| Montants transférés en vertu d'ententes de réassurance | 167,5 | 266,8 | 13,0 | 447,3 |
| Provisions techniques nettes | 2 069,4 \$ | 4 069,2 \$ | 3 975,8 \$ | 10 114,4 \$ |
| Composition de l'actif apparié aux provisions techniques | | | | |
| Obligations | 1 064,6 | 2 723,9 | 1 844,3 | 5 632,8 |
| Prêts hypothécaires et prêts aux entreprises | 744,8 | 532,7 | 1 897,2 | 3 174,7 |
| Biens immobiliers | — | 345,7 | — | 345,7 |
| Actions | 30,1 | 191,3 | — | 221,4 |
| Autres | 229,9 | 275,6 | 234,3 | 739,8 |
| | 2 069,4 \$ | 4 069,2 \$ | 3 975,8 \$ | 10 114,4 \$ |

La juste valeur de l'actif apparié aux provisions techniques est de 10 729,4 M\$ (10 318,4 M\$ en 2008).

b) Hypothèses actuarielles et sensibilité des hypothèses aux changements

La nature des principales hypothèses utilisées pour la détermination des provisions techniques et la méthode ayant servi à établir ces hypothèses sont décrites dans les paragraphes qui suivent.

Les hypothèses de base retenues pour le calcul des provisions techniques sont celles qui s'avèrent les plus probables selon diverses éventualités. L'actuaire désigné est tenu d'établir pour chacune de ces hypothèses une marge pour écarts défavorables afin d'en pallier le caractère aléatoire, de prévoir le risque de détérioration des résultats techniques et d'assurer que les provisions sont suffisantes pour honorer les engagements futurs. Ces marges pour écarts défavorables entraînent une augmentation du montant des provisions techniques et une diminution du bénéfice brut qui serait normalement constaté lors de l'entrée en vigueur des polices. À mesure que le temps passe et que diminuent les risques d'estimation, ces marges sont portées aux résultats. S'il y a des changements aux estimations des conditions futures pendant la durée d'une police, la valeur actualisée de ces changements est immédiatement constatée aux résultats.

Mortalité et morbidité

La Compagnie effectue une étude annuelle de ses résultats techniques en matière de mortalité en ce qui concerne les polices d'assurance vie et, à la suite de son analyse, elle se sert des conclusions de cette étude pour réviser l'hypothèse de mortalité utilisée dans son évaluation. Lorsque les résultats techniques de la Compagnie ne peuvent servir de référence unique en raison du faible volume évalué, l'hypothèse de mortalité tient aussi compte d'études et de tables de l'industrie. Une majoration de 1 % de l'hypothèse la plus probable entraînerait une augmentation d'environ 13,0 M\$ des provisions techniques.

En ce qui a trait aux rentes, la Compagnie procède aussi à une étude de ses résultats techniques, laquelle comporte un degré de crédibilité suffisant pour constituer la principale base de l'établissement des hypothèses. Contrairement à l'assurance, une amélioration des taux de mortalité est prévue pour les années futures. Une diminution de 1 % de l'hypothèse la plus probable se traduirait par une augmentation d'environ 10,3 M\$ des provisions techniques.

En ce qui a trait à l'hypothèse de morbidité, soit la survenance de décès accidentels, de mutilations, de maladies et d'invalidités de même que la durée de ces invalidités, la Compagnie utilise des tables conçues par l'industrie et modifiées selon les données courantes fournies par les études relatives à ses résultats techniques et à ceux de l'industrie. Dans le cas des produits sur lesquels la morbidité a une incidence importante, une augmentation de 1 % de l'hypothèse la plus probable entraînerait une augmentation d'environ 11,0 M\$ des provisions techniques.

Taux de résiliation des contrats

Les titulaires de police peuvent mettre fin à leur police avant l'expiration de la période de couverture contractuelle en cessant d'en payer les primes. Pour certains produits d'assurance comportant une valeur de rachat, une augmentation des taux de résiliation sera défavorable à la Compagnie si ses provisions techniques sont inférieures aux valeurs de rachat des polices. Pour d'autres produits n'offrant pas ou peu de valeur de rachat, comme l'assurance vie temporaire 100 ans, une diminution des taux de résiliation aura pour effet d'augmenter le nombre de prestations de décès futures et les bénéficiaires seront inférieurs aux niveaux prévus. Les estimations de la Compagnie ayant trait aux taux futurs de résiliation sont fondées sur les résultats techniques antérieurs de chaque groupe de polices et tiennent compte des tendances et des études de l'industrie. Une variation négative de 10 % de l'hypothèse la plus probable concernant les résiliations de polices se traduirait par une augmentation d'environ 83,6 M\$ des provisions techniques.

Les provisions techniques liées aux polices d'assurance temporaire 100 ans et aux polices d'assurance vie universelle à charges nivelées de mortalité établies par la Compagnie sont sensibles aux variations des taux de résiliation.

Revenus nets de placements

La Compagnie gère ses placements en tenant compte des caractéristiques des engagements de chacun de ses secteurs d'affaires et au moyen des mécanismes clairement définis dans sa politique d'appariement.

Un des éléments de contrôle porte sur l'écart entre la durée des passifs et la durée des actifs qui s'y rattachent. La comparaison des durées permet de mesurer la sensibilité aux taux d'intérêt de la valeur de marché des actifs et des passifs. La Compagnie effectue globalement le contrôle de la situation d'appariement pour tous ses secteurs d'affaires puisque la politique d'appariement établit des limites à cet égard.

La détermination des provisions techniques tient compte de l'incertitude liée aux prévisions relatives aux taux d'intérêt sur le réinvestissement des flux de trésorerie futurs en relation avec la non-coordination des flux de trésorerie si l'on considère une série de scénarios économiques défavorables.

Au 31 décembre 2009, les durées des actifs et passifs sont égales. En 2008, elles différaient de 0,1 année. Puisque la méthode d'évaluation reconnaît déjà l'effet des variations possibles des taux d'intérêt, une baisse ou une hausse soudaine de ces derniers n'aurait pas d'incidence majeure sur les résultats de la Compagnie.

L'ampleur des pertes sur créances a des répercussions sur les revenus futurs de placements. Outre les provisions pour placements non productifs comptabilisées au moyen d'une diminution de la valeur comptable des actifs, la Compagnie, dans ses prévisions relatives aux revenus nets de placements, a pris en compte une provision de 305,1 M\$ (296,7 M\$ en 2008) pour se protéger contre le risque de rendement insuffisant de l'actif.

Charges d'exploitation

Les provisions techniques tiennent compte de certains montants liés aux frais d'administration des polices en vigueur, y compris les coûts relatifs à la perception des primes, au traitement et au règlement des demandes de prestations, aux évaluations actuarielles périodiques, à la préparation et à l'expédition des relevés, aux frais indirects connexes et à une juste part des frais généraux. Pour les besoins de la procédure de prévision des charges, il est nécessaire de procéder à l'estimation de certains facteurs, comme l'inflation, les taux d'augmentation des salaires, les changements dans la productivité, le volume d'affaires nouvelles et les taux des taxes sur primes. Les estimations relatives aux coûts futurs d'administration des polices reposent sur les coûts unitaires actuels de la Compagnie qui sont rajustés pour tenir compte du taux d'inflation prévu. Une hausse de 5 % de l'hypothèse la plus probable concernant les coûts unitaires de la Compagnie entraînerait une augmentation d'environ 29,6 M\$ des provisions techniques.

Participations revenant aux titulaires de police

Les provisions techniques comprennent des montants estimatifs représentant les participations futures revenant aux titulaires de police. La Compagnie établit ces provisions en tenant compte des bénéficiaires futurs prévus pour ce bloc d'affaires et des attentes raisonnables des titulaires de police avec participation. Des modifications des hypothèses les plus probables liées à l'assurance avec participation entraîneraient des changements correspondants des participations des titulaires de police et entraîneraient une variation nette négligeable des provisions techniques liées aux polices avec participation.

Note 7 (suite)

Provisions techniques (suite)

c) Gestion des risques

En plus des risques liés aux hypothèses actuarielles, la Compagnie est exposée aux risques suivants inhérents aux activités d'assurance et a tenu compte des considérations suivantes dans le calcul de ses provisions techniques :

Risque d'assurance et de réassurance

Dans le cours de ses activités, la Compagnie est exposée à un risque d'assurance qui comporte deux volets : le risque de développement et de tarification des produits et le risque de souscription et d'engagement.

Le risque de développement et de tarification des produits est le risque que la tarification initiale soit inadéquate ou qu'elle le devienne. Il est lié à l'éventualité que les prévisions relatives à certains facteurs comme le rendement futur des placements, la mortalité, la morbidité et les charges administratives s'avèrent inexactes. La Compagnie applique des normes et des politiques de tarification strictes et effectue des vérifications ponctuelles afin de comparer les hypothèses avec les résultats réels. De plus, certains produits permettent un rajustement des prix en fonction de la réalisation ou non des hypothèses.

Le risque de souscription et d'engagement est le risque découlant de la sélection des risques, du règlement des demandes de prestations et de la gestion des clauses contractuelles. La Compagnie gère ce risque en établissant des critères et des politiques appropriés de sélection des risques et en limitant ses pertes au moyen d'ententes de réassurance.

La Compagnie a recours à des ententes de réassurance relativement aux contrats dont le capital assuré dépasse certains maximums qui varient selon la nature des activités. De plus, elle souscrit une protection additionnelle de réassurance à l'égard des événements catastrophiques de grande envergure.

Dans le but de réduire le risque afférent à la réassurance, la Compagnie fait affaire avec de nombreux réassureurs différents, dont la grande majorité sont dûment enregistrés, qui satisfont à des normes de crédit et qui sont assujettis aux mêmes organismes de réglementation qu'elle. De telles ententes de réassurance n'ont pas pour effet de libérer la Compagnie de ses obligations envers ses titulaires de police.

L'incidence de la réassurance réduit les primes et les prestations des montants suivants :

| | 2009 | 2008 |
|-------------|----------|----------|
| Primes | 157,2 \$ | 149,3 \$ |
| Prestations | 102,0 \$ | 84,4 \$ |

Risque lié aux fonds distincts

Les provisions techniques incluent aussi les montants nécessaires pour honorer les garanties minimales offertes en vertu des contrats de fonds distincts qui sont déterminés au moyen de modèles stochastiques définis par l'Institut canadien des actuaires. Ces modèles reposent sur la nature des garanties et sur des hypothèses relatives aux rendements des placements, à la mortalité et aux taux de déchéance des contrats. Les frais d'acquisition différés, soit les dépenses engagées lors de la vente de contrats individuels de fonds distincts, sont comptabilisés aux provisions techniques et amortis sur la même période que les charges de rachat applicables. Les provisions techniques reconnaissent le fait que les revenus futurs seront disponibles pour recouvrer le montant non amorti des frais d'acquisition.

d) Variation des provisions techniques

Les changements survenus dans les provisions techniques au cours de l'exercice sont attribuables aux activités et aux variations des estimations actuarielles suivantes:

| | 2009 | 2008 |
|--|--------------------|-------------|
| Solde au début | 10 114,4 \$ | 10 207,8 \$ |
| Variation normale due | | |
| À la mise à jour des hypothèses actuarielles | 31,0 | 2,3 |
| Au passage du temps | 435,7 | (119,5) |
| | 466,7 | (117,2) |
| Autres variations | (7,7) | 23,8 |
| Solde à la fin | 10 573,4 \$ | 10 114,4 \$ |

En 2009, les principaux changements apportés aux hypothèses actuarielles concernent la mortalité, l'intérêt et les déchéances alors qu'en 2008 ils concernaient les charges d'exploitation, la mortalité et les déchéances.

Note 8

Autres éléments de passif

| | Note | 2009 | 2008 |
|--|------|-------------------|------------|
| Fournisseurs, passif couru et autres | | 403,6 \$ | 242,1 \$ |
| Engagements relatifs aux opérations de prêt de titres | | 501,8 | 277,6 |
| Pensions sur titres | | 392,0 | 458,3 |
| Titres vendus à découvert | | 138,5 | 490,0 |
| Instruments financiers dérivés ayant une juste valeur négative | | 91,6 | 190,8 |
| Impôts et taxes à payer | | 90,3 | 24,4 |
| Impôts futurs | 14c | 53,6 | 21,2 |
| Dividendes à payer | | 56,0 | 31,5 |
| | | 1 727,4 \$ | 1 735,9 \$ |

La juste valeur des instruments financiers inclus dans ce poste est équivalente à leur valeur comptable.

Note 9

Dette à long terme

| | 2009 | 2008 |
|---|---------|---------|
| Emprunts hypothécaires associés à divers placements en biens immobiliers et comportant des taux d'intérêt variant de 4,7 % à 11,0 % dont la moyenne pondérée est de 6,12 % (6,11 % en 2008) | 69,5 \$ | 73,1 \$ |

La juste valeur de ces dettes, déterminée au moyen de l'actualisation des flux de trésorerie contractuels aux taux d'intérêt courants offerts sur le marché pour des emprunts comportant des modalités et des risques similaires, est de 67,3 M\$ (70,5 M\$ en 2008).

Ces emprunts hypothécaires sont garantis par des actifs ayant une valeur comptable de 138,8 M\$ (140,2 M\$ en 2008).

La charge d'intérêts relative à la dette à long terme s'élève à 4,0 M\$ (4,6 M\$ en 2008) et est comptabilisée en réduction des revenus de placements.

Les montants des remboursements annuels de capital sur la dette à long terme pour les cinq prochains exercices sont les suivants:

| | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | Total |
|--------------------|--------|--------|--------|--------|--------|---------|
| Dette à long terme | 2,5 \$ | 2,8 \$ | 3,0 \$ | 3,1 \$ | 3,3 \$ | 14,7 \$ |

Note 10

Participation dans une coentreprise

La Compagnie détient une participation dans une coentreprise dont les activités étaient principalement liées au développement et à la détention de biens immobiliers qui ont été cédés en 2007. Les principaux éléments d'actif et de passif de cette coentreprise qui ont été pris en compte lors de la consolidation proportionnelle sont les suivants:

| | 2009 | 2008 |
|---------------------------------|-----------|-----------|
| Obligations | 16,9 \$ | 18,3 \$ |
| Autres actifs | 1,2 | 0,9 |
| Emprunts hypothécaires | (15,8) | (16,4) |
| Gains nets réalisés et reportés | (24,9) | (28,1) |
| | (22,6) \$ | (25,3) \$ |

Les résultats d'exploitation de la coentreprise sont constatés aux résultats selon les mêmes conventions comptables que celles qui sont appliquées aux biens immobiliers détenus par la Compagnie. La quote-part des résultats de la Compagnie dans une coentreprise est de (0,6 M\$) en 2009 ((0,6 M\$) en 2008).

Note 11

Capital-actions et passif au titre des actions privilégiées

Le capital-actions autorisé de la Compagnie est le suivant :

Autorisé

Actions de catégorie A – Un nombre illimité d'actions sans valeur nominale, avec droit de vote et participantes

Actions privilégiées – Un nombre illimité d'actions de catégories B, C, D, E et F, sans valeur nominale, sans droit de vote, non convertibles, pouvant être émises en série, rachetables en tout temps au gré de la Compagnie et au gré du détenteur selon certaines restrictions et à dividende trimestriel cumulatif à des taux annuels variant de 0,5 % à 15,0 % ou à des taux variables établis en fonction du coût des fonds de la Caisse centrale Desjardins. Chaque action est rachetable à un prix égal au capital versé, auquel s'ajoute tout dividende cumulé et non payé.

Émis et en circulation

| | 2009 | 2008 |
|--|-----------------|----------|
| Passif au titre des actions privilégiées | | |
| 22 000 actions de catégorie C, série 6 | 22,0 \$ | 22,0 \$ |
| 253 000 actions de catégorie C, série 7 | 253,0 | 253,0 |
| Total du passif au titre des actions privilégiées | 275,0 \$ | 275,0 \$ |
| Capital-actions | | |
| 8 522 537 actions de catégorie A | 307,0 \$ | 307,0 \$ |
| Total du capital-actions | 307,0 \$ | 307,0 \$ |

Les actions de catégorie C, séries 6 et 7, comportent un dividende cumulatif et payable trimestriellement à un taux fixe annuel de 3,0 % et de 3,5 % respectivement. Elles sont rachetables au gré du détenteur en tout temps à compter du 31 décembre 2014 et rachetables en tout temps au gré de la Compagnie avec l'autorisation de l'AMF. Ces actions sont présentées comme passif au titre des actions privilégiées à leur valeur de rachat.

Les versements de dividendes de 9,5 M\$ (9,5 M\$ en 2008) sur les actions privilégiées sont comptabilisés à titre de charge d'intérêts et présentés dans les frais d'exploitation.

Le 30 janvier 2009, l'actionnaire détenteur de la totalité des actions de catégorie « A » a renoncé à un montant de 17,4 M\$ du dividende de 31,5 M\$ déclaré le 1^{er} décembre 2008. Ce montant a été déduit des dividendes de l'exercice.

Note 12

Cumul des autres éléments du résultat étendu

Le cumul des autres éléments du résultat étendu est constitué des éléments suivants:

| | 2009 | 2008 |
|---|----------------|------------------|
| Gains latents (pertes latentes) sur les actifs disponibles à la vente | | |
| Obligations | 53,4 \$ | 57,9 \$ |
| Actions | (2,7) | (55,8) |
| Autres prêts et placements | (2,1) | (5,5) |
| | 48,6 | (3,4) |
| Impôts s'y rattachant | (18,1) | (9,1) |
| Cumul des autres éléments du résultat étendu | 30,5 \$ | (12,5) \$ |

Note 13

Frais de restructuration

Au cours de l'exercice, le Mouvement des caisses Desjardins a mis en place une nouvelle structure organisationnelle qui englobe certaines opérations de la Compagnie. Cette restructuration s'inscrit dans le cadre du plan d'évolution du Mouvement Desjardins mis de l'avant à l'automne 2008.

La Compagnie a comptabilisé, dans l'état consolidé des résultats de 2009, un montant de 6,4 M\$ au titre de primes de séparation, d'honoraires professionnels et autres découlant de la mise en œuvre de cette nouvelle structure organisationnelle.

Note 14

Impôts sur les bénéfices

a) Charge fiscale

La charge fiscale imputée au résultat net comprend les montants suivants:

| | 2009 | 2008 |
|------------------|----------------|---------|
| Impôts exigibles | 17,0 \$ | 30,0 \$ |
| Impôts futurs | 38,9 | (8,4) |
| | 55,9 \$ | 21,6 \$ |

b) Impôts sur les bénéfices

Les bénéfices de la Compagnie sont assujettis aux impôts canadiens sur le revenu. Le taux d'imposition effectif sur les résultats varie d'année en année en fonction des changements apportés à la structure du taux statutaire combiné d'imposition. La provision pour impôts sur les bénéfices figurant à l'état des résultats diffère de la provision qui serait établie selon le taux statutaire combiné pour les raisons suivantes:

| | 2009 | 2008 |
|--|----------------|---------|
| Impôts sur le bénéfice d'exploitation au taux statutaire combiné de 31,32% en 2009 (31,45 % en 2008) | 78,2 \$ | 17,7 \$ |
| Variation découlant des éléments suivants: | | |
| Revenus nets de placements et autres éléments non imposables ou non déductibles (nets) | (10,2) | 6,2 |
| Incidence des nouveaux taux d'impôts | (8,3) | — |
| Autres | (3,8) | (2,3) |
| | 55,9 \$ | 21,6 \$ |

c) Impôts futurs

Les impôts futurs, qui sont fondés sur des estimations des écarts temporaires effectuées au 31 décembre, découlent des éléments suivants:

| | 2009 | 2008 |
|---|------------------|------------|
| Placements | (311,8) \$ | (504,4) \$ |
| Passif des polices | 230,7 | 472,7 |
| Pertes autres que des pertes en capital reportées | 35,1 | — |
| Pertes en capital reportées | 6,2 | 1,5 |
| Autres | 14,8 | 9,0 |
| Impôts futurs nets | (25,0) \$ | (21,2) \$ |

Au 31 décembre 2009, la Compagnie détient 116,5 M\$ (0,0 M\$ en 2008) de pertes autres que des pertes en capital pour lesquelles un actif d'impôts futurs de 35,1 M\$ a été comptabilisé. Ces pertes viendront à échéance en 2028.

Note 15

Gestion du capital

L'objectif de la Compagnie en matière de gestion du capital est d'assurer le maintien de fonds propres suffisants et de qualité et d'utiliser le capital excédentaire en fonction de ses priorités, soit le soutien à sa croissance, le financement d'acquisitions si des occasions se présentent et l'accroissement des dividendes versés à son actionnaire.

La gestion du capital est sous la responsabilité du conseil d'administration de la Compagnie et est encadrée par une politique revue annuellement.

Cette politique définit une fourchette à l'intérieur de laquelle le ratio de capitalisation de la Compagnie doit se retrouver. La borne supérieure représente un niveau optimal permettant d'éviter que l'actionnaire maintienne du capital inutilisé dans la Compagnie. La borne inférieure assure un niveau de capital suffisant pour faire face à des événements défavorables tout en continuant de présenter une bonne santé financière.

La solidité financière de la Compagnie est mise à l'épreuve au moins une fois par année au moyen de l'Examen dynamique de suffisance du capital. Cet exercice lui permet de vérifier la suffisance de son capital relativement à divers événements défavorables. Les résultats de cet exercice démontrent que le maintien du ratio de capitalisation de l'entreprise à l'intérieur de la fourchette établie par la politique de gestion du capital permet de faire face à ces événements défavorables et de maintenir une solidité financière satisfaisante.

Aussi, l'établissement du plan d'affaires de la Compagnie permet de vérifier que le maintien du capital à ce niveau est suffisant pour lui permettre de profiter des occasions d'affaires qui se présentent.

Les résultats de ces exercices sont présentés tous les ans au conseil d'administration et peuvent être utilisés comme soutien à la prise de décisions.

En vertu de sa charte provinciale, la Compagnie est régie par l'AMF. Elle doit également respecter les normes édictées par les organismes de réglementation des autres provinces et territoires où elle fait des affaires. Au Québec, les compagnies d'assurance doivent se conformer à la ligne directrice relative aux exigences en matière de suffisance des fonds propres (EMSFP) de l'AMF afin de fournir une garantie de leur solvabilité.

Le capital réglementaire de la Compagnie, qui est établi conformément à cette ligne directrice constitue ses fonds propres et diffère de l'avoir figurant au bilan. Il comprend deux catégories:

Les fonds propres de première catégorie incluent les capitaux dont la nature est plus permanente que ceux de la deuxième catégorie. Ils sont composés principalement de l'avoir de l'actionnaire et de l'avoir des titulaires de police avec participation.

Les fonds propres de deuxième catégorie comprennent essentiellement les actions privilégiées de catégorie C.

Le tableau suivant résume la situation des fonds propres disponibles.

| | 2009 | 2008 |
|--|-------------------|-------------------|
| Fonds propres de première catégorie | 971,1 \$ | 805,5 \$ |
| Fonds propres de deuxième catégorie | 350,4 | 338,7 |
| Total des fonds propres de première et de deuxième catégorie | 1 321,5 | 1 144,2 |
| Moins déductions et rajustements | — | 9,4 |
| Total des fonds propres disponibles | 1 321,5 \$ | 1 134,8 \$ |

La ligne directrice sur les EMSFP de l'AMF exige qu'un montant minimal de capital réglementaire soit maintenu en relation avec certains risques dont les risques de crédit, de marché, d'assurance et de taux d'intérêt. Ces exigences sont respectées au 31 décembre 2009.

La mesure du ratio de solvabilité de la Compagnie est établie au moyen de la comparaison du total de ses fonds propres disponibles avec le montant minimal requis de capital réglementaire.

En vertu de la Loi sur les assurances du Québec, le versement de dividendes à l'actionnaire et de participations aux titulaires de police est assujéti au respect par la Compagnie des règles de mesure de suffisance du capital prescrites par l'AMF.

En outre, pour satisfaire aux diverses exigences en matière de gestion financière, l'avoir des titulaires de police avec participation est affecté d'un montant de 40,0 M\$ (40,4 M\$ en 2008), et les bénéfices non répartis, d'un montant de 274,4 M\$ (203,8 M\$ en 2008).

Note 16

Gestion des risques liés aux instruments financiers

Contrôle des risques

L'objectif de la Compagnie en matière de gestion des risques est d'optimiser le rapport risque-rendement de l'ensemble de ses activités. Un risque est défini comme étant un élément d'incertitude pouvant avoir une incidence sur les bénéfices actuels ou futurs. Le contrôle des risques s'exerce au moyen de l'application de stratégies, de politiques et de processus de gestion des risques intégrés à l'ensemble des fonctions de l'organisation.

La Compagnie a adopté une structure de gouvernance en matière de gestion des risques en formant une équipe de gestion des risques et des comités de gestion intégrée des risques et de gestion du risque opérationnel dont le mandat est d'assurer l'application de politiques et de systèmes destinés à maintenir un niveau acceptable de risques qui respecte les attentes du conseil d'administration et de la direction. La Compagnie a établi un profil intégré des risques qui définit les risques auxquels elle fait face, son niveau d'exposition à ceux-ci et l'efficacité des mesures de contrôles qui les atténuent. La vice-présidence Gestion intégrée des risques et Réassurance fait régulièrement rapport sur la gestion des risques au comité de vérification.

La direction Vérification interne évalue, de façon indépendante, les processus, systèmes et contrôles en place et fait rapport de la situation en formulant les recommandations appropriées.

Outre les risques inhérents aux activités d'assurance qui sont décrits à la note 7, les principaux risques financiers auxquels est exposée la Compagnie sont les suivants:

a) Risque de crédit

Le risque de crédit est défini comme étant le risque de pertes découlant du manquement d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles figurant ou non au bilan. Il inclut également le risque de concentration. Le terme «contrepartie» signifie un émetteur, un débiteur, un emprunteur, un courtier, un souscripteur, un réassureur ou un garant.

Gestion et encadrement du risque de crédit

Des politiques dictent les limites par engagement, émetteur, emprunteur, groupe d'emprunteurs, région et secteur d'activité. Elles définissent également les niveaux décisionnels d'approbation auxquels doit être soumis tout nouvel engagement. Des provisions spécifiques sont comptabilisées à l'égard des instruments financiers non productifs.

Dans le cas de prêts consentis par la Compagnie, des normes de souscription assurent la diversification du portefeuille et une saine gestion du risque de crédit. Un système de notation interne permet d'évaluer le portefeuille et de repérer les prêts douteux. Un secteur indépendant du crédit revoit le processus d'octroi de prêts. Des ressources spécialisées assurent la surveillance, la gestion et le recouvrement des prêts. En plus des prêts hypothécaires garantis par des biens immobiliers, les autres prêts sont garantis par le gouvernement du Québec dans le cadre du programme de prêts aux immigrants et par la valeur de rachat des polices sur lesquelles elles ont été consenties en ce qui a trait aux avances aux titulaires de police.

En ce qui concerne l'utilisation d'instruments financiers dérivés, la Compagnie évalue et surveille le risque de crédit comme elle le fait pour ses autres instruments financiers. Le risque de crédit d'un instrument dérivé est généralement inférieur à son notionnel, car il est limité en tout temps au coût de remplacement et au risque de crédit éventuel.

Toutes les contreparties avec lesquelles la Compagnie effectue des opérations sur des instruments financiers dérivés sont des institutions financières ayant reçu une cote A ou supérieure d'agences d'évaluation de crédit indépendantes et reconnues.

La Compagnie recherche constamment des moyens de diminuer l'incertitude et de réduire au minimum le risque de crédit lié à ses opérations sur des instruments dérivés. Ces moyens comprennent l'utilisation de conventions cadres de compensation. En vertu de celles-ci, la Compagnie a le droit de déduire les sommes à recevoir d'une contrepartie des sommes à payer à cette dernière lorsque les modalités de paiement prévues n'ont pas été respectées.

Note 16 (suite)

Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

Contrôle des risques (suite)

a) Risque de crédit (suite)

L'exposition maximale au risque de crédit sur les instruments financiers utilisés par la Compagnie est la suivante:

| | 2009 | 2008 |
|--|--------------------|--------------------|
| Constatée au bilan | | |
| Obligations et titres du marché monétaire | 8 088,5 \$ | 7 750,7 \$ |
| Prêts hypothécaires et prêts aux entreprises | 3 245,0 | 3 312,0 |
| Avance aux titulaires de police | 106,1 | 107,7 |
| Autres prêts et placements | 761,6 | 652,9 |
| Autres actifs | 343,8 | 330,6 |
| | 12 545,0 \$ | 12 153,9 \$ |
| Hors bilan | | |
| Engagements de crédit | 35,7 | 55,8 |
| Total | 12 580,7 \$ | 12 209,7 \$ |

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque lié à la capacité de la Compagnie de réunir les fonds nécessaires pour faire face à une obligation pouvant être réglée par la remise d'éléments de trésorerie ou d'un autre actif financier, figurant ou non au bilan, à l'échéance ou non.

Gestion et encadrement du risque de liquidité

La gestion des liquidités à court terme vise à garantir la suffisance des fonds nécessaires pour acquitter les engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles. La gestion des liquidités stratégiques vise à assurer une stabilité entre les sources et l'utilisation de fonds dans un contexte permanent, en tenant compte des facteurs économiques, opérationnels et d'affaires qui pourraient influencer cet équilibre.

Une politique de liquidité assure une gestion globale proactive des éléments du bilan au moyen de l'établissement de limites. De plus, les gestionnaires de l'actif s'assurent qu'une proportion adéquate des actifs est détenue dans des titres facilement négociables.

La Compagnie a élaboré un plan d'intervention en cas de crise qui décrit les sources de financement disponibles, leur priorité et leur coût. De plus, la Compagnie dispose de marges de crédit d'exploitation afin de combler des besoins temporaires en matière de fonds de roulement. Aucune de ces marges n'est utilisée au 31 décembre 2009.

Au 31 décembre 2009, les échéances contractuelles des passifs financiers (à l'exception du passif des polices, dont la gestion du risque de liquidité est couverte par la politique d'appariement, décrite à la note 7b, et la politique de liquidité) ainsi que les échéances contractuelles des engagements de prêts sont les suivantes :

| 2009 | | | | |
|--|---------------|-----------|---------------|------------|
| | Moins de 1 an | 1 à 5 ans | Plus de 5 ans | Total |
| Instruments financiers non dérivés | | | | |
| Dette à long terme | 6,2 \$ | 52,0 \$ | 26,6 \$ | 84,8 \$ |
| Engagements relatifs aux opérations de prêt de titres et de pension sur titres | 893,8 | — | — | 893,8 |
| Titres vendus à découvert | 138,9 | — | — | 138,9 |
| Passif au titre des actions privilégiées | 9,5 | 38,1 | 284,5 | 332,1 |
| Autres passifs | 386,0 | 4,7 | 17,9 | 408,6 |
| Instruments financiers dérivés ⁽¹⁾ | | | | |
| Réglés sur une base brute ⁽¹⁾ | 239,7 | 15,8 | — | 255,5 |
| Réglés sur une base nette | 23,8 | 27,0 | 3,5 | 54,3 |
| Hors bilan | | | | |
| Engagements de prêts | 35,7 | — | — | 35,7 |
| | 1 733,6 \$ | 137,6 \$ | 332,5 \$ | 2 203,7 \$ |

(1) Ce montant ne tient pas compte d'un montant contractuel de 262,2 M\$ à recevoir sur ces instruments.

| 2008 | | | | |
|--|---------------|-----------|---------------|------------|
| | Moins de 1 an | 1 à 5 ans | Plus de 5 ans | Total |
| Instruments financiers non dérivés | | | | |
| Dette à long terme | 8,7 \$ | 58,0 \$ | 25,6 \$ | 92,3 \$ |
| Engagements relatifs aux opérations de prêt de titres et de pension sur titres | 736,0 | — | — | 736,0 |
| Titres vendus à découvert | 495,6 | — | — | 495,6 |
| Passif au titre des actions privilégiées | 9,5 | 38,1 | 284,5 | 332,1 |
| Autres passifs | 232,7 | 5,5 | 12,3 | 250,5 |
| Instruments financiers dérivés ⁽¹⁾ | | | | |
| Réglés sur une base brute ⁽¹⁾ | 184,9 | 19,9 | — | 204,8 |
| Réglés sur une base nette | 227,5 | 15,7 | 3,0 | 246,2 |
| Hors bilan | | | | |
| Engagements de prêts | 43,3 | 12,5 | — | 55,8 |
| | 1 938,2 \$ | 149,7 \$ | 325,4 \$ | 2 413,3 \$ |

(1) Ce montant ne tient pas compte d'un montant contractuel de 68,2 M\$ à recevoir sur ces instruments.

c) Risque de marché

Le risque de marché est le risque de variation de la valeur des instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres de marché affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les prix sur les marchés boursiers et tout autre risque de marché, particulièrement les écarts de crédit et la volatilité.

i) Gestion et encadrement du risque de taux d'intérêt

Pour se prémunir contre les pertes résultant de la variation des taux d'intérêt, la Compagnie s'est dotée d'une politique d'appariement de l'actif et du passif décrite à la note 7b dont elle assure le respect à l'aide d'un contrôle périodique. Cette politique définit clairement les risques acceptables. L'actif de chaque secteur est géré en fonction du passif de ce même secteur et est investi dans des placements qui répondent aux exigences des produits associés.

Les risques associés à la non-coordination des durées des placements du portefeuille, à la non-coordination des flux de trésorerie, à la possibilité de rachat anticipé de l'actif et au rythme d'acquisition de l'actif sont quantifiés et révisés périodiquement.

Note 16 (suite)

Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

Contrôle des risques (suite)

c) Risque de marché (suite)

i) Gestion et encadrement du risque de taux d'intérêt (suite)

L'incidence sur le bénéfice net attribuable à l'actionnaire d'une variation des taux d'intérêt sur toute la courbe de rendement des placements est la suivante:

| | 2009 | 2008 |
|--|-----------|-----------|
| Augmentation de 1 % des taux d'intérêt | 25,8 \$ | 28,8 \$ |
| Diminution de 1 % des taux d'intérêt | (38,2) \$ | (42,2) \$ |

De plus, la Compagnie s'est dotée d'un processus de gestion active pour bonifier les rendements de son portefeuille apparié. À cet effet, elle a superposé un portefeuille de gestion active à son portefeuille apparié. Ce portefeuille de gestion active comprend des stratégies de courbe (durée, convexité), de crédit et de volatilité. Le principal outil qu'utilise la Compagnie pour mesurer et contrôler le risque de marché est la « valeur à risque » (VaR).

La VaR constitue une estimation de la pire perte potentielle au cours d'un certain intervalle de temps et selon un niveau de confiance donné. Une VaR Monte Carlo comportant un niveau de confiance de 95 % est calculée quotidiennement pour le portefeuille de gestion active et pour ses positions sous-jacentes, et ce, sur un horizon de détention de un jour. Il est donc raisonnable de prévoir une perte excédant la VaR tous les 20 jours. Le calcul informatisé de la VaR est effectué à partir de données historiques sur un intervalle de un an.

Au 31 décembre 2009, la VaR 1 jour du portefeuille de gestion active est de 0,02 M\$ par rapport à un montant maximal permis par la Compagnie de 0,38 M\$.

Analyse de sensibilité

Des variations dans les paramètres influençant la valeur du portefeuille de gestion active se produisent couramment dans toutes les conditions de marché. Afin de juger de l'exposition du portefeuille à ces variations dans les facteurs de risque, un programme de simulations a été conçu, dans lequel des chocs déterministes sont appliqués aux paramètres de risques pertinents. L'évaluation de la sensibilité de la valeur du portefeuille liée aux variations de ces paramètres s'effectue à intervalles réguliers à l'aide de ce programme de simulations. Les résultats de ces simulations sont analysés afin d'examiner le comportement du portefeuille de gestion active suite à ces variations. Afin de lui conserver son caractère actuel, le programme de simulation est révisé périodiquement.

ii) Gestion et encadrement du risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du cours des monnaies étrangères. Bien que la plupart de ses opérations soient effectuées en devise canadienne, la Compagnie s'est fixée certaines limites relativement au risque de change.

La politique encadrant le risque de change stipule que les placements en devises étrangères faisant l'objet de couverture contre le risque de change sont limités à 10 % de la somme des portefeuilles non apparié et apparié.

Les placements non couverts en devises étrangères sont limités à 7,5 % de l'actif pour le portefeuille non apparié et à 2,5 % de l'actif du portefeuille apparié.

La Compagnie utilise des contrats de change pour maintenir ce risque à l'intérieur des limites fixées. Ce risque est jugé non significatif par la Compagnie au 31 décembre 2009.

iii) Gestion et encadrement du risque de prix sur les marchés boursiers

Les fluctuations des prix sur les marchés boursiers pourraient avoir un impact sur les résultats de la Compagnie, notamment en ce qui concerne les produits offrant une garantie de capital dont la valeur est influencée par les fluctuations des marchés. Un programme de couverture a été mis en place en août 2009 afin d'atténuer les effets de la volatilité des marchés.

Une augmentation de 10 % des marchés boursiers entraînerait une augmentation de 3,2 M\$ du bénéfice net et une diminution de 10 % des marchés boursiers entraînerait une diminution de 5,4 M\$ du bénéfice net de la Compagnie.

iv) Gestion et encadrement des autres risques

Dans le cours normal de ses activités, la Compagnie est exposée au risque d'assurance décrit à la note 7b.

En plus des risques mentionnés précédemment, le portefeuille non apparié de la Compagnie est géré comme un portefeuille diversifié comprenant plusieurs catégories d'actifs. La gestion des risques auxquels est exposé ce portefeuille associée aux positions de ses différentes catégories d'actifs s'effectue à l'aide de deux mécanismes:

1. Des limites de concentration appliquées aux différentes catégories d'actifs du portefeuille.
2. Des limites de déviation des différentes catégories d'actifs du portefeuille par rapport à la cible.

Note 17**Juste valeur des instruments financiers**

La compagnie comptabilise certains instruments financiers à la juste valeur.

La juste valeur est basée sur les prix du marché lorsqu'ils sont disponibles. Lorsqu'il n'existe aucun marché pour échanger l'instrument financier ou un instrument financier similaire, la Compagnie établit la juste valeur au moyen de techniques d'actualisation de flux de trésorerie, en incorporant des données observables et non observables du marché.

Pour chaque catégorie d'instruments financiers, la Compagnie a classé les évaluations à la juste valeur selon une hiérarchie en trois niveaux qui reflète l'importance des données utilisées pour réaliser ces évaluations.

Niveau 1: Les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques. Les marchés actifs sont caractérisés par un fort volume de transactions. Les actions de sociétés publiques détenues par la Compagnie sont classées dans cette catégorie.

Niveau 2: Les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont directement ou indirectement observables pour l'actif ou le passif. Cette catégorie comprend les instruments financiers dont la juste valeur a été établie par des techniques d'évaluation qui utilisent des données observables ou des données qui peuvent être corroborées par des données observables.

Niveau 3: Les données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables. Ce niveau comprend les actifs et les passifs financiers dont la juste valeur a été établie au moyen de techniques d'évaluation basées sur des estimations effectuées par la Compagnie.

Les données observables sont obtenues auprès des sources indépendantes. Les données non observables représentent les meilleures estimations de la Compagnie à propos des hypothèses qui devraient être utilisées par les marchés pour déterminer la juste valeur des actifs et passifs financiers au 31 décembre 2009.

Le classement de l'évaluation de la juste valeur est déterminé en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité.

Le tableau suivant présente les actifs et passifs financiers mesurés à la juste valeur au 31 décembre 2009.

| 2009 | | | | |
|---|-------------------|-------------------|-----------------|-------------------|
| | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | Total |
| Actifs financiers | | | | |
| Obligations | | | | |
| Gouvernementales | 5 687,2 \$ | 367,7 \$ | — \$ | 6 054,9 \$ |
| De sociétés | — | 1 162,5 | 453,2 | 1 615,7 |
| Actions | 694,2 | 0,1 | 9,0 | 703,3 |
| Encaisse et titres du marché monétaire | 26,1 | 395,7 | — | 421,8 |
| Instruments financiers dérivés | 0,6 | 14,0 | — | 14,6 |
| Total des actifs financiers mesurés à la juste valeur | 6 408,1 \$ | 1 940,0 \$ | 462,2 \$ | 8 810,3 \$ |
| Passifs financiers | | | | |
| Titres vendus à découvert | 138,5 | — | — | 138,5 |
| Instruments financiers dérivés | 2,1 | 89,5 | — | 91,6 |
| Total des passifs financiers mesurés à la juste valeur | 140,6 \$ | 89,5 \$ | — \$ | 230,1 \$ |

Note 17 (suite)

Juste valeur des instruments financiers (suite)

Le classement des instruments financiers n'a pas été modifié pendant l'exercice.

Le tableau suivant présente les variations de la juste valeur des actifs et passifs financiers classés dans le niveau 3, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009.

| 2009 | |
|---|-----------------|
| Juste valeur au 1^{er} janvier 2009 | 668,7 \$ |
| Total des gains et des pertes | |
| Présentés dans les revenus nets de placements | (19,8) |
| Présentés dans les autres éléments du résultat étendu | (0,6) |
| Achats, ventes, émissions et règlements | (186,1) |
| Juste valeur au 31 décembre 2009 | 462,2 \$ |

Note 18

Engagements, garanties et éventualités**a) Passif éventuel**

La Compagnie peut être poursuivie dans le cours normal de ses activités d'assurance, de distributions de produits d'assurance et d'épargne et de placements. Les poursuites antérieures ont été réglées sans entraîner de frais supérieurs aux montants prévus à cette fin, notamment dans les provisions techniques et, bien qu'il ne soit pas possible pour le moment de prévoir l'issue de poursuites ou litiges en cours ou éventuels, la Compagnie estime qu'elle n'aura pas à subir de pertes ni à engager de frais supplémentaires importants par rapport aux montants provisionnés.

b) Contrats

Les versements relatifs aux divers engagements contractuels liés principalement à des baux de location et à divers services totalisent 41,9 M\$ pour les prochains exercices et se répartissent comme suit: 12,4 M\$ pour 2010, 5,4 M\$ pour 2011, 3,3 M\$ pour 2012, 2,0 M\$ pour 2013, 0,9 M\$ pour 2014 et 17,9 M\$ par la suite.

c) Lettres de crédit

La Compagnie émet des lettres de crédit dans le cours normal de ses activités. Des lettres de crédit de 3,8 M\$ sont en circulation au 31 décembre 2009.

d) Garanties contractuelles

Les garanties importantes accordées par la Compagnie et en vigueur au 31 décembre 2009 sont les suivantes:

Instruments dérivés

Dans le cours normal de ses activités de placement, la Compagnie a conclu des swaps sur défaillance de crédit sur des titres de placement et s'est engagée à assumer le risque de crédit sur les titres visés. La garantie offerte consiste à pourvoir au paiement partiel ou total d'un titre ou d'un ensemble de titres dans l'éventualité d'un défaut de paiement de l'émetteur. Le montant maximal de cette garantie correspond au notionnel du swap. Les montants qui pourraient devoir être déboursés dépendent de la nature du défaut et du taux de récupération des titres en recouvrement.

Les échéances de ces swaps s'échelonnent jusqu'en 2014. Au 31 décembre 2009, le montant maximal pouvant être déboursé au titre de cette garantie se chiffre à 399,8 M\$ (614,7 M\$ en 2008).

Engagements d'indemnisation

Dans le cours normal de ses activités, la Compagnie a conclu nombre de contrats qui renferment des dispositions d'indemnisation, tels que des contrats d'achat, des ententes de services, des ententes d'impartition, des contrats de location, des accords de compensation et des transferts d'actifs ou d'actions. Aux termes de ces contrats, la Compagnie pourrait être tenue de verser des indemnisations si certains événements se produisaient, tels que des changements aux lois et à la réglementation ainsi qu'aux situations financières déclarées, l'existence de passifs non déclarés, des pertes causées par les activités de tiers ou des litiges présentés par des tiers. Les dispositions relatives à l'indemnisation varient selon les contrats. Dans plusieurs cas, aucun montant ni aucune limite prédéterminés ne figurent au contrat et les événements éventuels qui déclencherait un paiement sont difficiles à prévoir. Par conséquent, le montant maximal que la Compagnie pourrait devoir payer ne peut être estimé. Dans le passé, les paiements effectués aux termes de ces engagements d'indemnisation ont été négligeables. La probabilité que les conditions qui entraîneraient des obligations en vertu de ces contrats se produisent est faible et le montant d'indemnisation qui pourrait en découler est difficile à évaluer. Aucun passif spécifique n'a été comptabilisé relativement à ces engagements.

Indemnisation des administrateurs et des dirigeants

La Compagnie se porte garante de toute réclamation ou poursuite liées aux fonctions de ses administrateurs et dirigeants et de toute personne qui, à sa demande, a agi en cette qualité pour une autre entité. La Compagnie maintient un programme d'assurance responsabilité à l'égard de ses administrateurs et dirigeants. La nature des indemnisations ne permet pas d'estimer de façon raisonnable le montant potentiel que la Compagnie pourrait être tenue de verser. Aucun passif spécifique n'a été comptabilisé relativement à ces indemnisations.

e) Prêts de titres

La Compagnie prête des valeurs mobilières dans le cadre de ses activités de placements. En ce qui concerne tous les prêts de titres, l'emprunteur doit, en tout temps, garantir le prêt (au moyen de titres négociables émis généralement par le gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux). Il y a un risque de perte si l'emprunteur manque à ses engagements et que la valeur de la garantie n'est pas suffisante pour couvrir le montant du prêt. Le risque de crédit lié à ces opérations est considéré comme minime puisque la Compagnie ne fait affaire qu'avec des maisons de courtage et des institutions financières reconnues à titre d'emprunteurs. De plus, la Compagnie reçoit en garantie des titres d'une valeur équivalant à 102 % du montant du prêt. Des prêts de titres de 179,5 M\$ (330,9 M\$ en 2008) pour lesquels des titres ont été reçus en garantie n'ont pas été comptabilisés au bilan.

f) Actifs financiers donnés en garantie

Les actifs financiers que la Compagnie cède en garantie, dans le cours normal de ses activités, sont présentés dans le tableau suivant:

| | 2009 | 2008 |
|---|-----------------|-------------------|
| Actifs financiers donnés en garantie relativement aux opérations suivantes: | | |
| Opérations sur instruments financiers dérivés | 84,0 \$ | 99,4 \$ |
| Prises en pensions, pensions sur titres et opérations de prêt de titres | 889,7 | 984,0 |
| Autres opérations | 23,3 | 19,8 |
| | 997,0 \$ | 1 103,2 \$ |

g) Actifs financiers reçus en garantie

Au 31 décembre 2009, la juste valeur des actifs financiers reçus en garantie que la Compagnie est autorisée à vendre ou à redonner en garantie en l'absence de défaillance s'élève à 293,5 M\$ (576,1 M\$ en 2008). La juste valeur des actifs financiers acceptés à titre de garantie qui ont été vendus ou redonnés en garantie est de 138,3 M\$ (559,5 M\$ en 2008).

Les actifs financiers reçus en garantie ont été obtenus à la suite d'opérations de prêt de titres ou de pension sur titres. Ces opérations sont conclues dans des conditions normales pour ces types d'opérations.

Note 19

Avantages sociaux futurs et régimes de retraite

Coûts des avantages sociaux futurs

Les employés de la Compagnie participent au Régime de rentes du Mouvement Desjardins, un régime interentreprises à prestations déterminées. Une évaluation actuarielle préliminaire a été effectuée au 31 décembre 2009 afin de commencer à combler, dès le début de 2010, l'important déficit de solvabilité par le versement de cotisations d'équilibre. Le déficit de capitalisation est estimé à 526,6 M\$ et le déficit de solvabilité à 1 917,7 M\$. L'évaluation actuarielle officielle sera déposée à la Régie des rentes du Québec au cours du mois de mars 2010. Si nécessaire, les cotisations d'équilibre seront ajustées. Afin d'éliminer le déficit de 1 917,7 M\$ au 31 décembre 2009, des paiements spéciaux sont exigés pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2016, ou jusqu'à ce qu'une prochaine évaluation actuarielle démontre que le Régime n'est plus en situation de déficit de capitalisation ou de solvabilité. La charge relative à ce régime, y compris la quote-part des paiements spéciaux, s'élève à 20,2 M\$ en 2009 (19,2 M\$ en 2008).

De plus, la Compagnie offre à certains de ses cadres actifs et retraités des régimes excédentaires de retraite à prestations déterminées, dont le Régime excédentaire de retraite unifié du Mouvement Desjardins. Pour faire face à ses obligations futures relatives à ces régimes, elle a comptabilisé un montant de 14,9 M\$ (15,1 M\$ en 2008) à titre d'autre élément de passif. La charge de l'exercice s'élève à 0,4 M\$ (0,4 M\$ en 2008).

Note 20

Aide gouvernementale

Sous réserve de la réception de son attestation annuelle d'admissibilité, la Compagnie bénéficiera d'un programme d'aide gouvernementale relatif à des projets majeurs d'investissement. Ce programme prendra fin le 30 avril 2010. Au cours de l'exercice, la Compagnie a comptabilisé un montant de 19,3 M\$ d'aide gouvernementale (18,9 M\$ en 2008), soit de 13,3 M\$ après impôts (12,9 M\$ en 2008), en réduction de ses frais d'exploitation.

Note 21

Opérations entre entités apparentées

Opérations entre entités apparentées conclus dans le cours normal des activités

La Compagnie effectue des opérations avec des entités du Mouvement des caisses Desjardins dans le cours normal de ses activités. Ces opérations sont mesurées à leur valeur d'échange, qui correspond au montant de la contrepartie établie et acceptée par les entités apparentées.

Le tableau qui suit présente un sommaire de ces opérations:

| | 2009 | 2008 |
|-----------------------------|----------|-----------|
| Revenus | | |
| Primes | 156,8 \$ | 142,6 \$ |
| Revenus nets de placements | 40,6 | (163,2) |
| | 197,4 \$ | (20,6) \$ |
| Frais d'exploitation | 141,6 \$ | 120,3 \$ |

Ces revenus proviennent de la vente de produits d'assurance de personnes et de placements alors que ces frais sont principalement constitués d'honoraires de gestion, de frais de garde de titres ainsi que de la rémunération et des frais d'administration versés au réseau des caisses Desjardins pour la distribution des produits de la Compagnie.

Les soldes des comptes auprès d'entités apparentées compris dans le bilan au 31 décembre sont les suivants:

| | 2009 | 2008 |
|--|-----------------|-----------------|
| Actif | | |
| Obligations | 17,1 \$ | 0,7 \$ |
| Actions | 12,3 | 85,7 |
| Encaisse et titres du marché monétaire | 197,4 | 372,5 |
| Autres prêts et placements | 107,0 | — |
| Autres éléments d'actif | 16,9 | 15,2 |
| | 350,7 \$ | 474,1 \$ |
| Passif | | |
| Autres éléments de passif | 549,2 \$ | 71,6 \$ |
| Dette à long terme | 10,3 | 12,0 |
| Passif au titre des actions privilégiées | 275,0 | 275,0 |
| | 834,5 \$ | 358,6 \$ |

Opérations entre entités apparentées non conclues dans le cours normal des activités

Au 1^{er} avril 2009, la Compagnie a vendu à 9186-8034 Québec inc, une filiale de la FCDQ, la majorité de ses BTAA pour une valeur de 102,7 M\$. Le prix de vente des BTAA représentait la juste valeur estimative de ces titres et correspondait à la valeur comptable des BTAA échangés.

Le 29 décembre 2009, la Compagnie a procédé à l'achat des actions d'une société sous contrôle commun, 9186-4132 Québec inc., auprès d'une autre société sous contrôle commun pour un montant de 0,1M\$. Puisqu'il s'agit d'une transaction conclue hors du cours normal des affaires, celle-ci a été mesurée à la valeur comptable de l'actif net acquis. Celui-ci était constitué d'un actif d'impôts futurs de 31,3 M\$ et d'un emprunt après d'une société apparentée d'un montant équivalent. Le 29 décembre, la nouvelle filiale a été liquidée dans la Compagnie. Les actifs d'impôts futurs transférés ont été réévalués à cette date et un montant de 0,4 M\$ (net de l'impact sur les provisions techniques) a été crédité aux bénéfices non répartis. Le 30 décembre, l'emprunt a été remboursé en totalité.

Note 22

Information sectorielle

La Compagnie exerce ses activités dans divers secteurs d'exploitation qui sont fondés sur la nature des produits ou leur mode de distribution.

Son secteur de l'assurance collective comprend deux domaines d'activité, soit, d'une part, des régimes collectifs d'assurance vie et santé pour les groupes, entreprises et associations qui sont offerts partout au Canada par l'entremise d'agents, de courtiers en régimes collectifs et d'actuaire-conseils et, d'autre part, des régimes collectifs d'assurance décès et invalidité associés à des prêts ou d'assurance vie liés à des dépôts, qui sont offerts dans des institutions financières, particulièrement aux membres du Mouvement des caisses Desjardins.

Ses produits d'assurance individuelle sont distribués par des courtiers, des agents généraux (MGA), des conseillers en sécurité financière attirés des caisses Desjardins, ainsi que par marketing direct et Internet.

Ses produits d'épargne sont quant à eux distribués de la même manière que ses produits d'assurance individuelle et collective et ils incluent les opérations relatives aux fonds distincts.

Les principales conventions comptables utilisées par les divers secteurs d'exploitation de la Compagnie sont les mêmes que celles qui sont décrites à la note 2.

En plus des informations sectorielles relatives aux provisions techniques et aux principaux éléments d'actif qui leur sont appariés figurant à la note 7, voici un tableau résumant les résultats par secteurs d'activité.

2009

| | Assurance collective | Assurance individuelle | Épargne | Autres | Total |
|---|----------------------|------------------------|------------------|-------------|-----------------|
| Primes | | | | | |
| Produits distribués aux membres du Mouvement des caisses Desjardins | 558,7 \$ | 149,5 \$ | 14,3 \$ | — \$ | 722,5 \$ |
| Autres réseaux de distribution | 1 607,3 | 287,0 | 366,2 | — | 2 260,5 |
| Revenus nets de placements | 187,4 | 317,2 | 245,8 | (0,9) | 749,5 |
| Autres produits | 18,1 | 15,3 | 94,1 | 4,7 | 132,2 |
| Total des produits | 2 371,5 | 769,0 | 720,4 | 3,8 | 3 864,7 |
| Charges attribuables aux titulaires de police | 1 682,9 | 496,2 | 588,0 | — | 2 767,1 |
| Autres charges | 444,8 | 223,8 | 176,0 | 3,3 | 847,9 |
| Total des charges | 2 127,7 | 720,0 | 764,0 | 3,3 | 3 615,0 |
| Bénéfice d'exploitation | 243,8 | 49,0 | (43,6) | 0,5 | 249,7 |
| Impôts sur les bénéfices | 57,6 | 8,3 | (10,5) | 0,5 | 55,9 |
| Bénéfice net | 186,2 \$ | 40,7 \$ | (33,1) \$ | — \$ | 193,8 \$ |

2008

| | Assurance collective | Assurance individuelle | Épargne | Autres | Total |
|---|----------------------|------------------------|------------------|-------------|----------------|
| Primes | | | | | |
| Produits distribués aux membres du Mouvement des caisses Desjardins | 536,9 \$ | 134,0 \$ | 11,7 \$ | — \$ | 682,6 \$ |
| Autres réseaux de distribution | 1 600,7 | 281,3 | 303,8 | — | 2 185,8 |
| Revenus nets de placements | 33,0 | (56,1) | (77,2) | (1,1) | (101,4) |
| Autres produits | 15,1 | 15,8 | 89,0 | 4,2 | 124,1 |
| Total des produits | 2 185,7 | 375,0 | 327,3 | 3,1 | 2 891,1 |
| Charges attribuables aux titulaires de police | 1 610,9 | 159,3 | 319,1 | — | 2 089,3 |
| Autres charges | 407,7 | 195,7 | 139,7 | 2,6 | 745,7 |
| Total des charges | 2 018,6 | 355,0 | 458,8 | 2,6 | 2 835,0 |
| Bénéfice d'exploitation | 167,1 | 20,0 | (131,5) | 0,5 | 56,1 |
| Impôts sur les bénéfices | 62,9 | 6,9 | (48,7) | 0,5 | 21,6 |
| Bénéfice net | 104,2 \$ | 13,1 \$ | (82,8) \$ | — \$ | 34,5 \$ |

Note 23

Chiffres de l'exercice précédent

Certains chiffres de 2008 présentés à des fins de comparaison ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice 2009.

État récapitulatif consolidé des cinq dernières années

pour les exercices terminé le 31 décembre

(en M\$, sauf indication contraire)

| | 2009 | 2008 | 2007 | 2006 | 2005 |
|---|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Rentabilité et capitalisation | | | | | |
| Bénéfice net | 193,8 | 34,5 | 216,7 | 151,3 | 159,7 |
| Activités poursuivies | 193,8 | 34,5 | 216,7 | 151,3 | 154,4 |
| Activités abandonnées | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 5,3 |
| Bénéfice d'exploitation | 249,7 | 56,1 | 287,4 | 202,1 | 183,1 |
| Bénéfice net attribuable à l'actionnaire | 192,8 | 40,2 | 211,1 | 145,8 | 151,6 |
| Taux de rendement de l'avoir de l'actionnaire | 25,9 % | 5,9 % | 27,5 % | 20,7 % | 24,9 % |
| Croissance des affaires | | | | | |
| Assurance en vigueur | 190 699,0 | 183 490,6 | 171 009,4 | 151 191,9 | 137 117,7 |
| Primes nettes | | | | | |
| Primes d'assurance | 2 602,5 | 2 552,9 | 2 329,7 | 2 065,7 | 1 905,3 |
| Primes de rentes | 380,5 | 315,5 | 245,6 | 372,7 | 395,0 |
| Total | 2 983,0 | 2 868,4 | 2 575,3 | 2 438,4 | 2 300,3 |
| Vente d'épargne | | | | | |
| Produits collectifs | 403,6 | 260,1 | 218,5 | 290,6 | 316,1 |
| Produits individuels | 1 096,2 | 432,3 | 251,8 | 250,9 | 233,7 |
| Fonds communs de placement | 314,5 | 462,8 | 636,3 | 516,9 | 461,7 |
| Total | 1 814,3 | 1 155,2 | 1 106,6 | 1 058,4 | 1 011,5 |
| Actif sous gestion et administration | | | | | |
| Fonds généraux | 14 471,5 | 13 759,2 | 15 307,9 | 12 804,0 | 11 921,3 |
| Fonds distincts | 3 502,1 | 2 050,8 | 2 246,9 | 2 112,1 | 5 292,3 |
| Fonds communs de placement | 4 792,0 | 3 856,1 | 5 021,4 | 5 028,4 | 3 170,2 |
| Total | 22 765,6 | 19 666,1 | 22 576,2 | 19 944,5 | 20 383,8 |
| Qualité des placements | | | | | |
| Obligations | | | | | |
| Cote A ou plus | 93,6 % | 92,0 % | 95,2 % | 95,0 % | 96,4 % |
| Biens immobiliers | | | | | |
| Juste valeur en % de la valeur comptable | 135,8 % | 142,3 % | 127,1 % | 116,8 % | 116,2 % |
| Autres informations | | | | | |
| Nombre d'employés | 3 873 | 3 816 | 3 893 | 3 734 | 3 659 |
| Nombre de représentants et courtiers | 6 709 | 5 942 | 5 542 | 5 321 | 5 873 |

Renseignements sur la Compagnie

Le conseil d'administration

Administrateurs en poste au 31 décembre 2009

Présidente

Sylvie St-Pierre Babin

Gatineau, Québec
Avocate
Présidente du CORE Abitibi-Témiscamingue - Nord et Ouest du Québec

Premier vice-président

M^e Jacques Sylvestre, Ad. E.

Saint-Hyacinthe, Québec
Sylvestre & Associés Avocats

Administrateurs

Martin Desrosiers

Matane, Québec
Directeur général
Caisse populaire Desjardins de Matane

Robert Guerriero, CA

Laval, Québec
Administrateur de coopératives et de sociétés
Président du conseil d'administration
Caisse populaire Desjardins Canadienne Italienne

Serge Hamelin, F.I.C.A.

Laval, Québec
Actuaire-conseil
Daigneau & Hamelin, Actuaire

Monique Lefebvre, Ph.D.

Montréal, Québec
Psychologue - coaching exécutif
Consultante en gestion stratégique et gouvernance d'entreprises

Suzanne L. Lemay

Trois-Rivières, Québec
Administratrice de sociétés

Denis Levesque, Ph.D.

Rockland, Ontario
Professeur auxiliaire
Université d'Ottawa

Louise Lussier, CGA, MBA

Outremont, Québec
Consultante, Planification stratégique et financière

Suzanne Maisonneuve-Benoit

Mont-Tremblant, Québec
Consultante en administration

Michel Rouleau, ASC

Sainte-Marie-de-Beauce, Québec
Administrateur de sociétés

Réal Sureau, FCA

Verdun, Québec
Comptable agréé
Président de Gestion Sureau Limitée

Laura M. Talbot, ICD.D./IAS.A

Kingston, Ontario
Présidente, Talbot Allan Consulting Group
Présidente du conseil d'administration
Société ontarienne d'assurance-dépôts

Les comités du conseil d'administration

Comité exécutif

Sylvie St-Pierre Babin

présidente

Monique Lefebvre

Suzanne Maisonneuve-Benoit

Jacques Sylvestre

Comité de placements

Michel Rouleau

président

Robert Guerriero

Sylvie St-Pierre Babin

Réal Sureau

Comité de vérification

Serge Hamelin

président

Louise Lussier

Réal Sureau

Laura M. Talbot

Comité de déontologie

Suzanne Maisonneuve-Benoit

présidente

Suzanne L. Lemay

Denis Levesque

Direction de la Compagnie

Monique F. Leroux

Présidente et chef de la direction du Mouvement des caisses Desjardins
Chef de la direction de Desjardins Sécurité financière

Bruno Morin

Premier vice-président et directeur général
Gestion du patrimoine et Assurance de personnes
Mouvement des caisses Desjardins

Richard Fortier

Chef de l'exploitation Assurance de personnes ⁽¹⁾

Alain Bédard

Vice-président Assurance et Épargne pour les particuliers ⁽¹⁾

Alain Thauvette

Vice-président Assurance pour les groupes et les entreprises ⁽¹⁾

Michel Desmarais

Vice-président Épargne-retraite collective ⁽¹⁾

Jean-François Chalifoux

Vice-président Caissassurance institutionnelle et Assurance directe ⁽¹⁾

Camil Lévesque

Vice-président Actuariat institutionnel et Sélection des risques ⁽¹⁾

François Drouin

Vice-président Finances, Gestion du patrimoine et Assurance de personnes ⁽¹⁾

Luc Loïselle

Vice-président Technologies et Services partagés, Gestion du patrimoine et Assurance de personnes ⁽¹⁾

Raynald Bisson

Vice-président Ressources humaines, Gestion du patrimoine et Assurance de personnes ⁽¹⁾

(1) Comité de gestion de Desjardins Sécurité financière

Coordonnées des bureaux d'entreprise

Nos bureaux principaux

Desjardins Sécurité financière

Siège social

200, rue des Commandeurs, Lévis (Québec) G6V 6R2
418 838-7800
1 877 828-7800

Montréal

1, complexe Desjardins, Tour Sud, 21^e étage, Montréal (Québec) H5B 1E2
514 350-8700
1 877 750-8700

Québec

1150, rue de Claire-Fontaine, Québec (Québec) G1R 5G4
418 647-5000
1 888 893-1833

Toronto

95 St. Clair Avenue West, Toronto, Ontario M4V 1N7
416 926 2700
1 877 906-5551

Nos filiales

Desjardins Sécurité financière Investissements inc.

1150, rue de Claire-Fontaine, Québec (Québec) G1R 5G4
418 647-5070
1 866 647-5070

Sigma Assistel inc.

1100, boul. René-Lévesque Ouest, 15^e étage, Montréal (Québec) H3B 4N4
514 875-9170
1 800 465-6390

Pour connaître les coordonnées de nos centres financiers, composez le
1 800 463-7870, ou consultez notre site www.desjardinssecuritefinanciere.com

Nos liens Internet

Desjardins Sécurité financière

www.desjardinssecuritefinanciere.com

SFL Partenaire de Desjardins Sécurité financière

www.sfl.qc.ca

SFL Placements Cabinet de services financiers

www.sfl.qc.ca

Desjardins Sécurité financière Réseau indépendant

www.dfsin.ca

Desjardins Sécurité financière Investissements inc.

www.dfsin.ca

Sigma Assistel

www.assistel.com

Mouvement des caisses Desjardins

www.desjardins.com

Nos bureaux régionaux

Provinces de l'Atlantique

Halifax/Dartmouth

99 Wyse Road, Suite 1400, Dartmouth, Nova Scotia B3A 4S5
902 466-8881

Corner Brook

Corner Brook Plaza
44 Maple Road, Unit 0315, Corner Brook, Newfoundland and Labrador A2H 6L8
709 639-4208

St. John's

Village Shopping Centre, 430 Topsail, St-John's, Newfoundland and Labrador
A1E 4N1
709 747-8473

Québec

Lévis

Complexe Maurice-Tanguay
5790, boul. Étienne-Dallaire, bureau 203, Lévis (Québec) G6V 8V6
418 838-7800
1 800 531-5488

Montréal

2, complexe Desjardins, bureau 2301, Montréal (Québec) H5B 1E2
514 285-7880
1 800 363-3072

Ontario

Ottawa

14 Chamberlain Avenue, bureau 201, Ottawa, Ontario K1S 1V9
613 224-3121

Toronto

95 St. Clair Avenue West, Toronto, Ontario M4V 1N7
416 926-2700
1 877 906-5551

Provinces de l'Ouest

Winnipeg

363 Broadway, Suite 1405, Winnipeg, Manitoba R3C 3N9
204 989-4350

Calgary

Bow Valley Square 1, 202, 6th Avenue S. W., Suite 560, Calgary, Alberta T2P 2R9
403 216-5800

Vancouver

401 West Georgia Street, Suite 1050, Vancouver, British Columbia V6B 5A1
604 718-4410

Une publication de la direction principale Communications, Mouvement Desjardins
Mars 2010

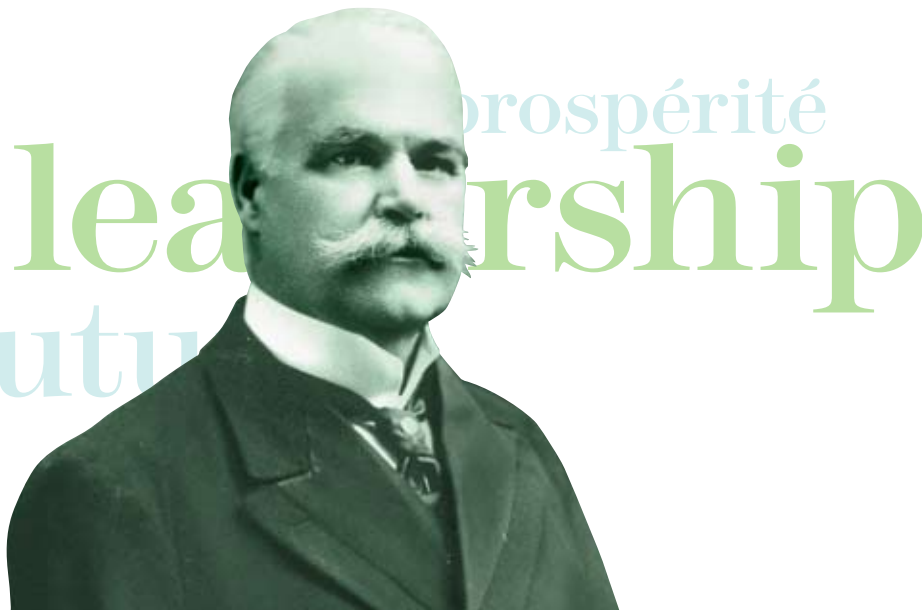
Pour obtenir plus de renseignements, visitez notre site Internet ou communiquez
avec la direction principale Communications au 418 838-7800, poste 7797
ou au 1 877 828-7800, poste 7797.

Cette Revue financière et d'autres publications peuvent être consultées sur le site
Internet de la Compagnie ou commandées par écrit, téléphone, télécopie ou courriel.

Direction principale Communications, Mouvement Desjardins
Desjardins Sécurité financière
200, rue des Commandeurs
Lévis (Québec)
G6V 6R2

Téléphone: 418 838-7800, poste 7797 ou 1 877 828-7800, poste 7797
Télécopieur: 418 833-5985 ou 1 877 833-5985
Courriel: info@desjardinssecuritefinanciere.com
Site Internet: www.desjardinssecuritefinanciere.com/lacompagnie

vision



LA COOPÉRATION, UN MODÈLE PORTEUR D'AVENIR

À l'aube du 110^e anniversaire du Mouvement Desjardins, son fondateur, Alphonse Desjardins, a été désigné comme étant le plus grand coopérateur canadien lors d'un vote populaire tenu par l'Association des coopératives du Canada.

Cette nomination, reçue en juin 2009, est une reconnaissance de la vision coopérative d'Alphonse Desjardins, qui a non seulement donné naissance aux caisses populaires au Québec, mais a aussi grandement inspiré la création de *credit unions* ailleurs au Canada et aux États-Unis.

Cet honneur montre également que la coopération, telle que perpétuée depuis plus d'un siècle au sein du Mouvement Desjardins, constitue toujours un modèle porteur d'avenir.

Riche de cette vision partagée avec ses membres et clients, ses dirigeants élus et ses employés, le Mouvement Desjardins contribue à améliorer la qualité de vie des personnes et des collectivités dans une perspective de prospérité durable.

C'est ainsi que « Coopérer pour créer l'avenir » prend tout son sens.